

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

N° 2026-44

Approbation du Compte
Financier Unique de
Grand Belfort
Communauté
d'Agglomération -
Exercice 2025 - Budget
Principal, Budgets
annexes de l'eau et de
l'assainissement

Le 28 avril 2026, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de Mme Maryline MORALLET, 1ère Vice-présidente.

Etaient présents :

Mme Maryline MORALLET, M. Stéphane FLUCKIGER, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Christian BIRRER, Mme Loubna KETFI-CHARIF, M. Alexandre MANÇANET, M. Brice MICHEL, M. Jean-Guillaume MAURICE, M. Nicolas JARDOT, M. Philippe CHALLANT, M. Robert CREEL, M. Patrick DUMEL, M. Michaël BRUN, M. Stéphane GUYOD, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, M. Arnaud MIOTTE, M. Jean-Daniel HEIDET, M. Pierre FIETIER, M. Benjamin HOARAU, Mme Charlene AUTHIER, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Grégory PATAILLOT, M. Laurent DEMESY,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Thierry LOUVET, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechène** : Mme Laurence DORDOR, **Belfort** : Mme Corinne BOVET-ZARETTI, M. Gautier LE VOILLEMEN, Mme Marianne DORIAN, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Tony KNEIP, Mme Corinne CASTALDI, M. Marc ROVIGO, Mme Eirini KARAKYRIOU, Mme Christiane EINHORN, M. Philippe LEGROS, Mme Evelyne CALOPRISCO, Mme Sophie JESUS, M. Farid BOUSBAIN, Mme Marie-Anne THARIN, M. Olivier BLOCH, M. Bulent KILICPARLAR, Mme Murielle THANNEUR, Mme Valérie PREUILH-CHOULIER, M. Lucas VANITOU, M. Bastien FAUDOT, M. Christophe SOUSTELLE, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Hugo VUILLEMARD-JUNG, **Buc** : M. Didier SACKSTEDER, **Châtenois-les-forges** : Mme Marie-Josée BAILLIF, M. Florian BOUQUET, **Cravanche** : M. Renaud VEBER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Céline VAUDOUX, **Denney** : M. Aurélien CORDIER, **Dorans** : M. Michel HENZELIN, **Essert** : M. Alain BURGER, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Méziré** : M. Yoane URRUTIA, **Novillard** : M. Michel BEKHEIRA, **Offemont** : Mme Carole TRITTER, M. Thierry FRAISIER, **Pérouse** : Mme Sylvie FUMEY, **Petit-croix** : Mme Isabelle SEGURA, **Phaffans** : M. Hubert FRANCOIS, **Reppe** : M. Guillaume MOREAU, **Urcerey** : M. Pascal GAUMEZ, **Valdoie** : M. Michel ZUMKELLER, Mme Stéphanie FERON-HANSART, Mme Marie-France CEFIS, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Laurent STIRNEMANN (suppléant de M. Eric GILBERT)

Etaient absents :

M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Eric KOEBERLÉ (Bavilliers) - mandataire : M. Gautier LE VOILLEMEN (Belfort)
Mme Nathalie BOUDEVIN (Belfort) - mandataire : Mme Corinne BOVET-ZARETTI (Belfort)
M. Karel TRAPP (Belfort) - mandataire : M. Lucas VANITOU (Belfort)
M. Baptiste GUARDIA (Bourogne) - mandataire : Mme Marianne DORIAN (Belfort)
Mme Delphine MACCHI (Essert) - mandataire : M. Alain BURGER (Essert)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Bernard GUERRE-GENTON (Lagrange)
M. Pierre BARLOGIS (Trévenans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET 1ère Vice-présidente
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - mandataire : M. Roland JACQUEMIN (Vézelois)
M. Damien MESLOT Président
M. Léo PRASSEL (Bavilliers)
Mme Claire PFAUWADEL (Bavilliers)
M. Ian BOUCARD (Belfort)
M. Julien PLUMELEUR (Charmois)
M. Gérard PAYROU (Eguenigue)
M. Eric GILBERT (Éloie) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Monsieur PATAILLOT Grégory

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 20h45.

Direction des Finances

Références : JS/RB/CN/PS/CM
Code matière : 7.1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique de Grand Belfort Communauté d'Agglomération - Exercice 2025 - Budget Principal, Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n° 2023-156 du 14 décembre 2023, par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu la délibération n° 2025-35 du 26 mars 2025 relative à l'adoption des budgets primitifs 2025 de Grand Belfort ;

Vu les délibérations n° 2025-56 du 24 juin 2025, n° 2025-98 du 7 octobre 2025 et 2025-137 du 9 décembre 2025 relatives à l'adoption des décisions modificatives de l'exercice 2025 de Grand Belfort ;

Vu les instructions M57 et M49 ;

Considérant que le Conseil communautaire est tenu de se prononcer sur le Compte Financier Unique (CFU) avant le 30 juin de l'exercice suivant, afin d'arrêter les comptes de l'exercice ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents (états de la dette et des garanties d'emprunts, la liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions, des états des provisions) ;

Considérant que, selon l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le CFU est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant que ces dispositions interdisent ainsi formellement au président de voter son propre CFU et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le CFU présenté en annexe ;

Sous la présidence de Madame Maryline MORALLET, 1ère Vice-présidente,

En dehors de la présence de Monsieur Damien MESLOT, Président, et après débat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du départ de Monsieur le Président,

de désigner Madame Maryline MORALLET, en qualité de président ad hoc, pour assurer provisoirement la présidence de la séance,

d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération comprenant le budget principal et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement,

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025,

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour	86	
Contre	0	
Suffrages exprimés	86	
Abstentions	4	Mme Murielle THANNEUR, M. Karel TRAPP, Mme Valérie PREUILH-CHOULIER, M. Lucas VANITOU
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 28 avril 2026 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 6 mai 2026
Date de télétransmission : 6 mai 2026
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20260428-lmc140651B-BF-1-1

BUDGET PRINCIPAL

En 2025, le budget principal de Grand Belfort n'a pas connu de modification de son périmètre d'intervention. A noter toutefois l'augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui est passé de 9,8% à 10,1% pour faire face à la mise en place de la collecte des biodéchets et aux mesures de renforcement du tri des déchets (délibération n°2025-9 en date du 13 février 2025).

1. La détermination du résultat 2025

1.1 Le résultat de l'exercice 2025

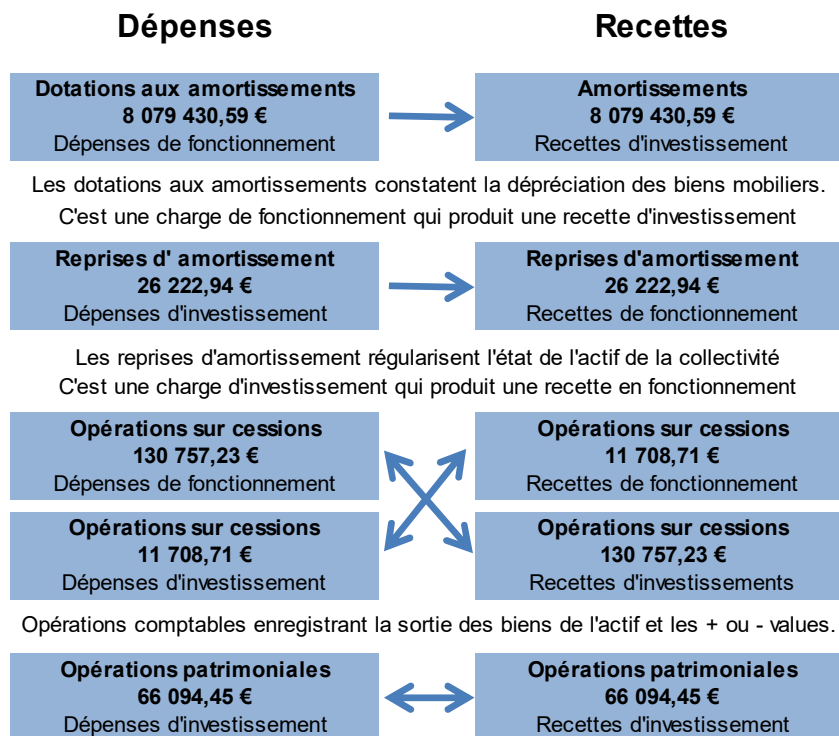
Recettes de fonctionnement	96 650 706,74 €	}	→ Solde d'exécution en fonctionnement	9 053 473,33 €
Dépenses de fonctionnement	87 597 233,41 €			
Recettes d'investissement	34 948 292,36 €	}	→ Solde d'exécution en investissement	-416 615,41 €
Dépenses d'investissement	35 364 907,77 €			
Restes à réaliser en recettes	10 103 605,05 €	}	→ Solde des restes à réaliser	-5 167 648,71 €
Restes à réaliser en dépenses	15 271 253,76 €			
Solde d'exécution global				3 469 209,21 €

Le compte financier unique 2025 présente un excédent global de clôture de 3.469.209,21 € au titre du budget principal. L'affectation du résultat de l'exercice 2025 fait l'objet d'une délibération spécifique.

1.2 L'équilibre général

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution	
Recettes réelles de fonctionnement	90 897 151,72 €	92 906 176,87 €	2 009 025,15 €	1
Reprise du résultat de fonctionnement N-1	2 734 712,50 €	3 706 598,22 €	971 885,72 €	2
Recettes d'ordre de fonctionnement	11 739,64 €	37 931,65 €	26 192,01 €	3
Dépenses réelles de fonctionnement	77 950 671,64 €	79 387 045,59 €	1 436 373,95 €	4
Dépenses d'ordre de fonctionnement	7 358 926,10 €	8 210 187,82 €	851 261,72 €	5
Solde d'exécution de fonctionnement	8 334 006,12 €	9 053 473,33 €	719 467,21 €	6=1+2+3-4-5
Recettes réelles d'investissement	25 203 972,26 €	26 672 010,09 €	1 468 037,83 €	7
Recettes d'ordre d'investissement	12 681 136,75 €	8 276 282,27 €	-4 404 854,48 €	8
Reprise du résultat d'investissement N-1	-1 828 341,62 €	-569 837,15 €	1 258 504,47 €	9
Dépenses réelles d'investissement	31 292 654,25 €	34 691 044,52 €	3 398 390,27 €	10
Dépenses d'ordre d'investissement	5 333 950,29 €	104 026,10 €	-5 229 924,19 €	11
Solde d'exécution d'investissement	-569 837,15 €	-416 615,41 €	153 221,74 €	12=7+8+9-10-11

2. Détail sur les opérations d'ordre



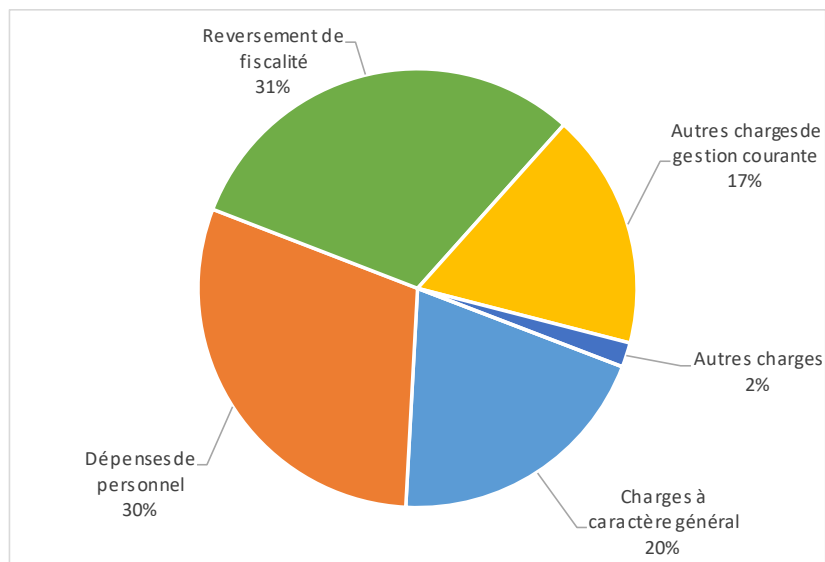
	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	8 210 187,82 €	37 931,65 €
Total investissement	104 026,10 €	8 276 282,27 €
Total Opérations d'ordre	8 314 213,92 €	8 314 213,92 €

3. La section de fonctionnement

3.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 79.387.045,59 €. Elles augmentent de 1,4 M€ par rapport à 2024 soit + 1,84 %.

	2024	2025	Evolution
Charges à caractère général	15 927 523,65 €	15 897 203,95 €	-30 319,70 €
<i>Déchets Ménagers</i>	8 982 643,95 €	9 031 851,05 €	49 207,10 €
<i>fluides</i>	1 772 896,44 €	1 670 689,85 €	-102 206,59 €
<i>frais d'entretien</i>	1 219 357,15 €	1 376 670,59 €	157 313,44 €
<i>frais de maintenance</i>	604 013,79 €	643 840,21 €	39 826,42 €
<i>Prime d'assurance</i>	388 039,06 €	410 201,79 €	22 162,73 €
<i>Flux fluides et loyers</i>	376 986,00 €	452 944,00 €	75 958,00 €
<i>Prestations de service</i>	359 614,93 €	163 946,77 €	-195 668,16 €
<i>études</i>	256 964,27 €	438 203,97 €	181 239,70 €
<i>affranchissement</i>	174 246,88 €	213 877,14 €	39 630,26 €
Dépenses de personnel	22 531 443,88 €	23 815 496,53 €	1 284 052,65 €
<i>dont Déchets Ménagers</i>	4 900 495,93 €	5 077 805,01 €	177 309,08 €
Atténuation de produits	24 702 841,20 €	24 415 952,10 €	-286 889,10 €
Autres charges de gestion courante	13 548 382,93 €	13 817 179,67 €	268 796,74 €
<i>dont Déchets Ménagers</i>	1 435 479,25 €	1 428 289,78 €	-7 189,47 €
<i>participation au SDIS</i>	6 434 704,00 €	6 428 562,00 €	-6 142,00 €
<i>subvention aux RPI (ex-CCTB)</i>	163 479,00 €	163 479,00 €	0,00 €
<i>subventions et participations</i>	4 542 994,89 €	4 216 030,85 €	-326 964,04 €
Frais financiers	1 237 732,19 €	1 431 089,19 €	193 357,00 €
Charges spécifiques	2 747,79 €	4 859,15 €	2 111,36 €
Dotations aux provisions	0,00 €	5 265,00 €	5 265,00 €
TOTAL	77 950 671,64 €	79 387 045,59 €	1 436 373,95 €



➤ Les charges à caractère général (chapitre 011) demeurent stables entre 2024 et 2025 (- 30 K€). Les principales évolutions sont :

- Les dépenses se rapportant à l'activité Déchets Ménager augmentent de 49 K€ dont :
 - Frais d'entretien et de nettoyage des conteneurs + 105 K€
 - Frais d'études + 36 K€
 - Frais de communication – 18 K€
 - Fournitures pour la collecte – 30 K€
 - Contrat de prestation de service – 37 K€
- Les frais d'études sont en hausse de 181 K€ dont 95 K€ d'études sur le développement économique et 76 K€ dans le cadre du Plan Climat Air Energie.
- Les frais d'entretien sont en augmentation de 157 K€.
- Les prestations de service sont en baisse de 195 K€ dont – 90 K€ de frais de dépollution, - 51 K€ de frais liés au projet périscolaire numérique et - 25 K€ de frais de gestion et d'entretien des aires d'accueil des gens du voyage.
- Les frais liés aux fluides sont en diminution de 102 K€. Les dépenses de fluides représentent en 2025 un niveau de dépenses qui demeure élevé, malgré une année relativement chaude comme les 3 années précédentes. Pour l'électricité, en raison du caractère électro-intensif du patrimoine du Grand Belfort (piscines, patinoire, station d'eau potable, station de dépollution, ...), les dépenses ont atteint un pic en 2023. Depuis une baisse progressive est observée sur les tarifs. Globalement les dépenses d'électricité et de gaz naturel sont encore très marquées par la hausse des tarifs (énergie, distribution, taxes) par rapport à la situation avant la crise énergétique et l'inflation débutées en 2021. Cela représente une dépense supplémentaire de l'ordre de 700-900 K€ par an à conditions identiques au total pour les 3 budgets confondus.

➤ Les dépenses de personnel sont en augmentation de 1,2 M€ (+ 5,70 %) par rapport à 2024 dont 177 K€ pour les dépenses de personnel du service Déchets Ménagers. Cette évolution s'explique notamment par :

- L'augmentation de 1 point des cotisations maladie.
- L'augmentation de 3 points des cotisations CNRACL.
- L'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) du fait des avancements d'échelons et de grades ou de la promotion interne. Cette augmentation naturelle des rémunérations liées à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet une progression de carrière des agents.
- La mise en place de la protection sociale complémentaire des agents au 1^{er} janvier 2025.

➤ Les reversements de fiscalité : s'élèvent à 24.415.952,10 € pour l'exercice 2025.

	2024	2025	Evolution en €	Evolution
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	23 829 044,00 €	23 836 812,00 €	7 768,00 €	0,03%
FPIC	603 193,00 €	496 745,00 €	- 106 448,00 €	-18%
REMBOURSEMENT FRACTION TVA TH	144 155,00 €	- €	- 144 155,00 €	-100%
REMBOURSEMENT FRACTION TVA CVAE	60 034,00 €	- €	- 60 034,00 €	-100%
TAXE DE SEJOUR - PART DEPARTEMENT	31 111,04 €	36 272,60 €	5 161,56 €	17%
AUTRES RESTITUTIONS	35 304,16 €	46 122,50 €	10 818,34 €	31%
TOTAL	24 702 841,20 €	24 415 952,10 €	- 286 889,10 €	-1,16%

Le montant reversé aux communes au titre de l'attribution de compensation est en hausse par rapport à 2024 en raison de l'augmentation de 7.768 € de l'attribution versée à la commune de Belfort suite au transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux urbains de chaleur et de froid ».

Les autres évolutions s'expliquent par :

- Contrairement à 2024, le Grand Belfort n'a pas eu à rembourser en 2025 les fractions de TVA versées à titre de compensation des suppressions de la Taxe d'Habitation et de la CVAE (- 204 K€), en raison du changement du mode de calcul opéré par l'Etat (gel de la ressource).
- Le montant de la contribution de l'EPCI au FPIC est en diminution de 106 K€.

COMMUNES	Montant 2025
ANDELNANS	290 025 €
ANGEOT	65 687 €
ARGIESANS	141 091 €
AUTRECHENE	35 605 €
BANVILLARS	29 528 €
BAVILLIERS	364 232 €
BELFORT	16 743 675 €
BERMONT	37 093 €
BESSONCOURT	508 119 €
BETHONVILLIERS	97 763 €
BOTANS	74 614 €
BOUROGNE	843 592 €
BUC	24 633 €
CHARMOIS	1 040 €
CHATENOIS LES FORGES	266 199 €
CHEVREMONT	54 112 €
CRAVANCHE	457 773 €
CUNELIERES	43 727 €
DANJOUTIN	624 960 €
DENNEY	67 332 €
DORANS	45 184 €
EGUENIGUE	66 401 €
ELOIE	43 942 €
ESSERT	79 493 €
EVETTE-SALBERT	26 756 €
FONTAINE	80 682 €
FONTENELLE	10 950 €
FOUSSEMAGNE	158 683 €
FRAIS	43 001 €
LACOLLONGE	36 580 €
LAGRANGE	29 891 €
LARIVIERE	98 613 €
MENONCOURT	77 322 €
MEROUX-MOVAL	10 690 €
MEZIRE	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	163 510 €
MORVILLARS	372 298 €
NOVILLARD	44 701 €
OFFEMONT	311 069 €
PEROUSE	18 847 €
PETIT-CROIX	35 477 €
PHAFFANS	53 563 €
REPPE	37 216 €
ROPPE	58 068 €
SERMAMAGNY	92 062 €
SEVENANS	27 483 €
TREVENANS	150 284 €
URCEREY	20 875 €
VALDOIE	764 546 €
VAUTHIERMONT	35 990 €
VETRIGNE	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €
TOTAL GENERAL	23 836 812 €

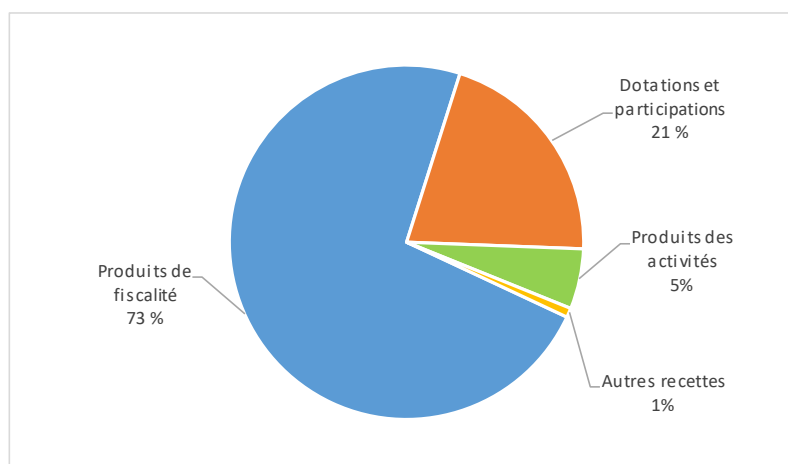
Objet : Compte Financier Unique 2025 du Grand Belfort Communauté d'Agglomération :
Budget Principal et Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement,

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 268 K€ entre 2024 et 2025. Cette évolution s'explique principalement par les imputations comptables des dépenses informatiques:
 - L'augmentation des frais d'abonnement aux logiciels + 497 K€ dont + 264 K€ pour les logiciels mis à disposition des écoles. Certains achats de logiciels sont maintenant gérés sous forme d'abonnement ou de Cloud.
 - La baisse des frais d'hébergement de certains logiciels – 247 K€ (cf. supra).
- Les frais financiers augmentent de 193 K€ entre 2024 et 2025, consécutivement à l'évolution de l'encours.
- Les provisions : au 31 décembre 2025, les provisions pour risque d'impayés s'élèvent à 99.244 € et sont majoritairement constituées d'un impayé suite à un jugement.

3.2 Les recettes réelles de fonctionnement

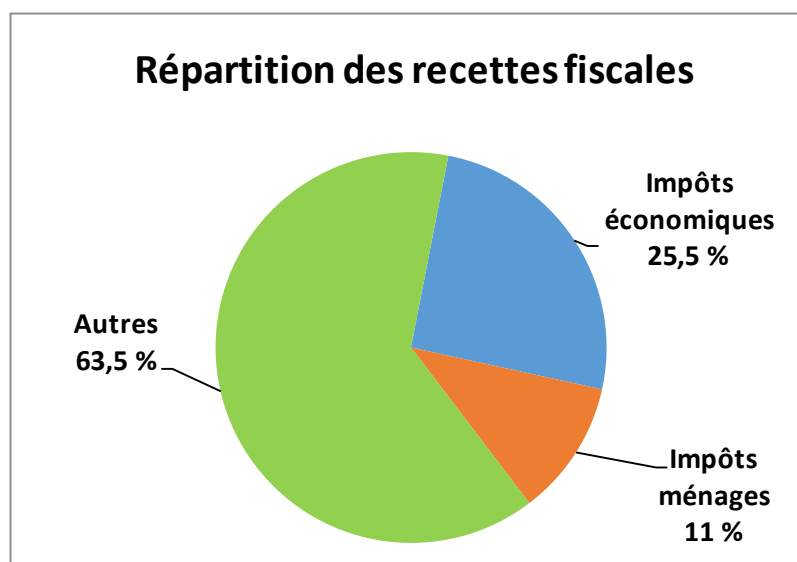
Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 92.906.176,87 €. Elles augmentent de 2 M€ par rapport à 2024 soit + 2,21 %.

	2024	2025	Evolution
Produits de fiscalité	66 279 729,81 €	67 689 170,61 €	1 409 440,80 €
<i>Impôts et taxes</i>	24 963 975,00 €	25 134 235,00 €	170 260,00 €
<i>Fiscalité locale</i>	41 315 754,81 €	42 554 935,61 €	1 239 180,80 €
Dotations et participation	19 344 307,20 €	19 213 955,89 €	-130 351,31 €
<i>Dotations globale de fonctionnement</i>	12 247 526,00 €	11 923 768,00 €	-323 758,00 €
<i>Autres dotations et participations</i>	7 096 781,20 €	7 290 187,89 €	193 406,69 €
Produits des activités	4 585 895,13 €	5 135 566,74 €	549 671,61 €
<i>Participations des budgets annexes</i>	1 265 711,00 €	1 471 516,00 €	205 805,00 €
<i>Déchets Ménagers</i>	605 001,62 €	605 383,39 €	381,77 €
<i>Produits d'exploitation</i>	1 439 524,09 €	1 432 677,55 €	-6 846,54 €
<i>Autres produits des services</i>	1 275 658,42 €	1 625 989,80 €	350 331,38 €
Autres recettes	687 219,58 €	867 483,63 €	180 264,05 €
<i>dont</i>			
<i>Produits financiers</i>	319 285,12 €	323 375,30 €	4 090,18 €
<i>Produits spécifiques</i>	130 091,83 €	253 672,48 €	123 580,65 €
<i>Produits de gestion courantes</i>	83 483,52 €	160 584,12 €	77 100,60 €
<i>Atténuation de charges</i>	148 521,11 €	129 851,73 €	-18 669,38 €
<i>Reprise de provisions</i>	5 838,00 €	0,00 €	-5 838,00 €
TOTAL	90 897 151,72 €	92 906 176,87 €	2 009 025,15 €



- **Les recettes fiscales** s'élèvent 67.689.170,61 € soit une augmentation de 1,4 M€ par rapport à 2024. La fiscalité directe locale représente 73 % des ressources de fonctionnement de la collectivité.

		2024	2025	Evolution
Impôts économiques	CFE	13 623 859,00 €	14 210 735,00 €	586 876,00 €
	TASCOM	2 212 431,00 €	1 997 091,00 €	-215 340,00 €
	IFER	544 592,00 €	573 342,00 €	28 750,00 €
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	326 067,35 €	348 265,62 €	22 198,27 €
	FNGIR	46 476,00 €	46 476,00 €	0,00 €
	TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES	16 753 425,35 €	17 175 909,62 €	422 484,27 €
Impôts ménages	TAXE FONCIERE BATI	6 886 082,00 €	7 079 609,00 €	193 527,00 €
	TAXE HABITATION Résidences secondaires	706 207,00 €	384 021,00 €	-322 186,00 €
	TAXE FONCIERE NON BATI	125 100,00 €	122 155,00 €	-2 945,00 €
	TOTAL IMPOTS MENAGES	7 717 389,00 €	7 585 785,00 €	-131 604,00 €
Autres	TVA Compensation suppression TH	16 540 111,00 €	16 584 526,00 €	44 415,00 €
	TVA Compensation suppression CVAE	7 294 828,00 €	7 390 386,00 €	95 558,00 €
	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	14 926 446,00 €	15 775 845,00 €	849 399,00 €
	GEMAPI Taxe sur les milieux aquatiques	872 948,00 €	874 049,00 €	1 101,00 €
	ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	671 303,00 €	726 545,00 €	55 242,00 €
	TAXE DE SEJOUR	420 719,46 €	488 433,99 €	67 714,53 €
	TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES	0,00 €	35 273,00 €	35 273,00 €
	FPIC	1 082 560,00 €	1 052 418,00 €	-30 142,00 €
	TOTAL AUTRES	41 808 915,46 €	42 927 475,99 €	1 118 560,53 €
	TOTAL GENERAL	66 279 729,81 €	67 689 170,61 €	1 409 440,80 €



Les recettes fiscales de Grand Belfort Communauté d'Agglomération se composent :

- Des impôts liés à l'activité économique (CFE, TASCOM, IFER, FNGIR et TLPE) représentant 25,5 % des recettes fiscales ;
- Des impôts des ménages (Taxe d'Habitation uniquement pour les résidences secondaires, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti,) représentant 11 % des recettes fiscales ;
- D'autres ressources fiscales correspondant aux recettes fiscales affectées (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Taxe sur la GEMAPI), aux fractions de TVA reçues en compensation des suppressions de la taxe d'habitation et de la CVAE, à la taxe de séjour et aux produits des rôles supplémentaires. Ces autres ressources représentent 63,5 % des recettes fiscales. Les recettes compensées par de la TVA nationale connaissent depuis leur mise en place un faible dynamisme.

Les recettes fiscales progressent de 1,4 M€ entre 2024 et 2025. Parmi les grandes évolutions :

- L'augmentation de la TEOM de 849 K€ est liée à l'évolution des bases (+2,5 %) pour un montant de 372 K€ mais aussi à l'augmentation du taux de taxation (de 9,8% à 10,1 %) pour un montant de près de 467 K€.
- L'augmentation de la CFE de 586 K€ s'explique par l'évolution de 4 % des bases de taxation et par une hausse de 5% du nombre d'établissements taxés par rapport à 2024.
- L'augmentation des fractions de TVA versées par l'Etat pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (+ 44 K€) et la suppression de la CVAE (+ 95 K€). Il s'agit pour partie du solde de la TVA au titre de l'année 2024.
- L'augmentation de la Taxe sur le Foncier Bâti de + 193 K€ s'explique par l'évolution des bases de 2,81 %.
- La diminution de - 322 K€ de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'explique par la poursuite de la mise à jour des données saisies dans GMBI et par des régularisations opérées depuis 2024.
- La baisse du produit de la TASCOT de - 215 K€.

➤ **Les dotations et les participations** s'élèvent à 19.213.955,89 € soit une diminution de 130 K€ par rapport à 2024.

Dotation Globale de Fonctionnement	2024	2025	Evolution
Dotation de compensation part salaires	9 334 940,00 €	8 997 448,00 €	-337 492,00 €
Dotation d'intercommunalité	2 912 586,00 €	2 926 320,00 €	13 734,00 €
TOTAL DGF	12 247 526,00 €	11 923 768,00 €	-323 758,00 €
Autres dotations et participations	2024	2025	Evolution
Aides CITEO	2 128 737,86 €	1 490 878,65 €	-637 859,21 €
Soutien AAP ADEME	0,00 €	354 886,00 €	354 886,00 €
Etat compensation TP. CFE. TH. TF GEMAPI	4 100 671,00 €	4 523 739,00 €	423 068,00 €
FDPTP	288 688,55 €	255 609,94 €	-33 078,61 €
Subventions et participations du Département	191 680,00 €	179 915,00 €	-11 765,00 €
Autres subventions et participations	387 003,79 €	485 159,30 €	98 155,51 €
Total autres dotations et participations	7 096 781,20 €	7 290 187,89 €	193 406,69 €
TOTAL GENERAL	19 344 307,20 €	19 213 955,89 €	-130 351,31 €

La Dotation Globale de Fonctionnement poursuit sa baisse constatée depuis plusieurs exercices.

Les autres dotations et participations perçues par la collectivité augmentent de 193 K€. On note ainsi :

- L'augmentation des allocations compensatrices perçues de la part de l'Etat pour 423 K€.
- Les recettes pour les Déchets Ménagers en baisse de 283 K€ en raison d'un décalage dans le versement (aides éco-emballage – 637 K€ compensé en partie par une nouvelle aide de l'ADEME suite à la mise en place des Biodéchets dans les communes pour 354 K€).

- **Les autres recettes (chapitres 70, 75, 76, 77, 78 et 013)** s'élèvent à 6.003.050,37 € soit une augmentation de près de 730 K€ par rapport à 2024.

	2024	2025	Evolution
Participations des budgets annexes	1 265 711,00 €	1 471 516,00 €	205 805,00 €
Déchets Ménagers	605 001,62 €	605 383,39 €	381,77 €
Produits d'exploitation	1 439 524,09 €	1 432 677,55 €	-6 846,54 €
<i>Gardes Champêtres</i>	265 201,75 €	273 784,00 €	8 582,25 €
<i>Aires d'accueil</i>	40 257,65 €	44 454,34 €	4 196,69 €
<i>Conservatoire à Rayonnement Départemental</i>	389 556,04 €	406 043,05 €	16 487,01 €
<i>Patinoire</i>	294 230,30 €	272 273,50 €	-21 956,80 €
<i>Piscine du Parc</i>	421 205,80 €	406 100,90 €	-15 104,90 €
<i>Piscine Pannoux</i>	29 072,55 €	30 021,76 €	949,21 €
Autres produits des services	1 275 658,42 €	1 625 989,80 €	350 331,38 €
Autres recettes	687 219,58 €	867 483,63 €	180 264,05 €
dont			
<i>Produits financiers</i>	319 285,12 €	323 375,30 €	4 090,18 €
<i>Produits spécifiques</i>	130 091,83 €	253 672,48 €	123 580,65 €
<i>Produits de gestion courantes</i>	83 483,52 €	160 584,12 €	77 100,60 €
<i>Atténuation de charges</i>	148 521,11 €	129 851,73 €	-18 669,38 €
<i>Reprise de provisions</i>	5 838,00 €	0,00 €	-5 838,00 €
TOTAL	5 273 114,71 €	6 003 050,37 €	729 935,66 €

Les recettes issues du flux constatant le remboursement par les budgets annexes des charges de structures augmentent de 205 K€.

Les recettes issues des ventes de marchandises (recyclables) liées à la compétence Déchets Ménagers sont stables.

Les produits d'exploitation sont en très légère baisse de 6 K€ par rapport à 2024. Les recettes des services des équipements sportifs (baisse de la fréquentation de la patinoire et des deux piscines) expliquent l'essentiel de cette évolution.

Les produits financiers sont stables entre 2024 et 2025. Ils correspondent aux dividendes encaissés au titre de la participation de Grand Belfort dans le capital de la SEM TANDEM.

En ce qui concerne les produits spécifiques, ceux-ci augmentent de 123 K€, ce qui s'explique par :

- L'augmentation de 108 K€ des mandats annulés sur exercices antérieurs suite au remboursement par le SMGPAP d'un trop-perçu pour l'entretien des véhicules du service Déchets ménagers en 2024.
- La hausse de 12 K€ des produits de cession (cession d'une parcelle sur la ZAC du Techn'hom, de divers véhicules et de plusieurs vidéoprojecteurs).

L'augmentation de 77 K€ des produits de gestion courante entre 2024 et 2025 est principalement liée à :

- L'intégration du camping de l'étang des Forges,
- Le transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux urbains de chaleur et de froid »,
- La prise en charge par une société des frais de convoyage suite au retard dans la livraison de camions BOM pour le service Déchets ménagers.

Bilan de la section de fonctionnement

Le solde de gestion courante correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement. Il mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité hors frais financiers et exceptionnels.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres.

	CFU 2024	CFU 2025
recettes de gestion courantes	90 441 936,77 €	92 329 129,09 €
- dépenses de gestion courantes	76 710 191,66 €	77 945 832,25 €
= solde de gestion courante	13 731 745,11 €	14 383 296,84 €
recettes réelles de fonctionnement	90 897 151,72 €	92 906 176,87 €
- dépenses réelles de fonctionnement	77 950 671,64 €	79 387 045,59 €
= Epargne brute	12 946 480,08 €	13 519 131,28 €
Epargne brute	12 946 480,08 €	13 519 131,28 €
- Remboursement du capital de la dette	4 708 239,85 €	5 367 892,92 €
= Epargne nette	8 238 240,23 €	8 151 238,36 €

Le budget principal dégage fin 2025 une épargne nette qui a permis d'autofinancer le programme d'investissement à hauteur de 8,1 M€.

4. La section d'investissement

4.1 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2025 s'établissent à 34,6 M€.

	2024	2025	Evolution
Dépenses réelles d'équipement	18 716 940,82 €	19 838 115,44 €	1 121 174,62 €
<i>Dont subventions versées</i>	<i>4 208 197,85 €</i>	<i>2 424 052,71 €</i>	<i>-1 784 145,14 €</i>
<i>Déchets Ménagers</i>	<i>3 027 834,33 €</i>	<i>4 692 813,96 €</i>	<i>1 664 979,63 €</i>
Eco campus (op pour compte de tiers)	3 867 473,58 €	6 427 345,72 €	2 559 872,14 €
Acquisition parts sociale	1 000 000,00 €	0,00 €	-1 000 000,00 €
Subventions d'investissement versées	0,00 €	57 690,44 €	57 690,44 €
Immobilisations financières	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL	26 584 414,40 €	29 323 151,60 €	2 738 737,20 €
Amortissement du capital de la dette	4 708 239,85 €	5 367 892,92 €	659 653,07 €
TOTAL	31 292 654,25 €	34 691 044,52 €	3 398 390,27 €

On note les principales évolutions suivantes :

- Accélération des dépenses du projet Eco campus + 2,5 M€.

- Augmentation des dépenses d'investissement du service Déchets Ménagers + 1,6 M€ lié principalement à l'accélération des livraisons des camions et à l'achat du terrain de Danjoutin.
- Diminution des subventions versées – 1,7 M€ dont 1,5 M€ de participation de Grand Belfort au projet Eco campus versé en 2024 mais non reconduit.
- Absence d'acquisition de part sociale en 2025, – 1M€.

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) de l'exercice 2025 se répartissent ainsi :

	2025
PROJET INDIVIDUALISE	9 747 545,05 €
ECO CAMPUS	6 360 534,31 €
ENVELOPPE DECHETS MENAGERS	4 692 813,96 €
ENVELOPPE PROJETS COURANTS	2 812 744,77 €
GEMAPI	1 572 641,73 €
MOYEN DES SERVICES	1 004 426,62 €
EAUX PLUVIALES	916 691,91 €
MAINTENANCE	583 756,80 €
SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	515 229,96 €
GRANDS EQUIPEMENTS	402 597,33 €
ENTRETIEN DES ZAC	281 122,05 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	193 023,41 €
DEFENSE INCENDIE	131 901,22 €
ACQUISITION	108 122,48 €
TOTAL	29 323 151,60 €

Les opérations réalisées sur 2025 sont les suivantes :

PROJET INDIVIDUALISE	9 747 545,05 €
AEROPARC - AMENAGEUR SODEB	3 000 000,00
ACQUISITION TERRAINS TOURELLES	2 152 507,00
CONSTRUCTION NOUVELLE FOURRIERE AVEC LE SIFOU	2 052 357,00
CRD CHATENOIS RESTRUCTURATION DU SITE	802 495,45
THEATRE GRANIT MODERNISATION SCENIQUE	693 181,76
MATERIEL POUR PROJET TERRITOIRE INTELLIGENT	382 529,84
TRAVAUX PISCINE DU PARC	288 474,34
GFU HAUT DEBIT	284 031,42
ETUDES IMPLANTATION PLUTONS	66 934,50
FRAIS ETUDES SYNAGOGUE FOUSSEMAGNE	25 033,74
ECO CAMPUS	6 360 534,31 €
MOE ET TRAVAUX BATIMENTS ECO CAMPUS	6 360 534,31
ENVELOPPE DECHETS MENAGERS	4 692 813,96 €
ACQUISITION VEHICULES	2 617 656,94
CONTENEURS BACS ET BENNES (dont Biodéchets)	1 136 283,58
ACQUISITION TERRAIN DANJOUTIN	542 000,00
TRAVAUX DECHETTERIES	306 854,93
CONTROLE ACCES DECHETTERIES	63 217,58
MATERIELS - MOBILIERS	26 800,93

ENVELOPPE PROJETS COURANTS		2 812 744,77 €
FONDS AIDES AUX COMMUNES 2020-2026		1 365 629,91 €
VIABILISATION AIRE DE GRAND PASSAGE		377 388,48 €
PLH 2016 - 2022 ET AIDE A LA PIERRE		344 742,44 €
RENOUVELLEMENT MATERIELS ECOLES		217 641,31 €
DIVERS		179 737,63 €
FONDS DE CONCOURS TERRAINS SYNTHETIQUES		100 000,00 €
ATLAS DE LA BIODIVERSITE		56 201,40 €
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE		41 175,42 €
VALORISATION PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE		23 983,37 €
ETUDES ET TRAVAUX PISTES CYCLABLES		103 267,77 €
FONDS AIDES AUX COMMUNES 2014-2020		2 977,04 €

GEMAPI		1 572 641,73 €
CANAL DE LA LAITERIE		1 184 371,21
TRONCON PRIORITAIRE MORVILLARS		215 054,28
TRAVAUX SUR LA SAVOUREUSE		80 403,00
PARTICIPATIONS DIVERSES		50 400,00
ETUDES DIVERSES		27 023,50
SEUIL VALDOIE		7 672,94
BARRAGE ETANG DES FORGES		4 320,00
SEUIL ARSOT		2 180,00
TRAVAUX DIVERS		1 216,80

MOYEN DES SERVICES		1 004 426,62 €
INFORMATIQUES ACQUISITION MATERIELS ET LOGICIELS		434 493,55
MOBILIERS ET MATERIELS DIVERS		208 599,87
ACHAT DE VEHICULES		100 012,24
PHOTOS AERIENNES (OP COMPTE DE TIERS)		66 811,41
PEPINIERE D'ENTREPRISE		62 358,43
HALTE FLUVIALE ET CAMPING CAR MONTREUX		56 039,36
SIG ORTHO PHOTO PLAN		52 047,27
TELEPHONIE MATERIELS		24 064,49

EAUX PLUVIALES		916 691,91 €
EAUX PLUVIALES TRAVAUX NEUFS COMMUNES		460 823,17
TRAVAUX RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES		207 800,39
TRAVAUX GOUTTE CHENEAU		206 526,96
TRAVAUX GIEP		33 605,86
CONTRÔLES ET INVESTIGATIONS RESEAUX		5 109,43
ETUDES DIVERSES		2 826,10

MAINTENANCE		583 756,80 €
MAINTENANCE RESEAUX		160 653,05
GRANIT SCENE NATIONALE ET COOPERATIVE		158 680,68
VOIRIE D' INTERET COMMUNAUTAIRE		128 428,92
MAINTENANCE BATIMENTS		61 831,13
MAINTENANCE ESPACES EXTERIEURS		43 817,08
MAINTENANCE AIRES ACCUEIL		30 345,94

SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE		515 229,96 €
PARTICIPATION REQUALIFICATION RD 437		178 376,00
AIDES INVESTISSEMENT MATERIELS MEDECINS		176 205,20
PARTICIPATION TRAVAUX RN 1019		71 050,00
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT		30 000,00
SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT		20 200,00
OPEN LAB UTBM MATERIEL		19 698,76
RIFFS DU LION INVESTISSEMENT		10 000,00
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPT		6 000,00
ROYAL TEAM INVESTISSEMENT		3 700,00
GRANDS EQUIPEMENTS		402 597,33 €
STADE NAUTIQUE		186 159,61
PISCINE PANNOUX TRAVAUX AMENAGEMENTS		151 557,02
PATINOIRE TRAVAUX		60 464,07
VIDEOSURVEILLANCE		4 416,63
ENTRETIEN DES ZAIC		281 122,05 €
ZAIC AMENAGEMENT ET TRAVAUX DIVERS		281 122,05
AUTRES INVESTISSEMENTS		193 023,41 €
MATERIELS ET DIVERS		154 335,41
ETUDE ECONOMIE ENERGIE		38 688,00
DEFENSE INCENDIE		131 901,22 €
TERRASSEMENT DEFENSE INCENDIE		75 584,28
MATERIEL DEFENSE INCENDIE		56 316,94
ACQUISITION		108 122,48 €
ACQUISITION BATIMENT TIERS LIEU		105 830,00
ACQUISITION ETANG COMPENSATION ZONES HUMIDES		2 292,48

4.2 Les recettes d'investissement

Pour 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 26.672.010,09 € soit une augmentation de près de 1,5 M€ par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique par :

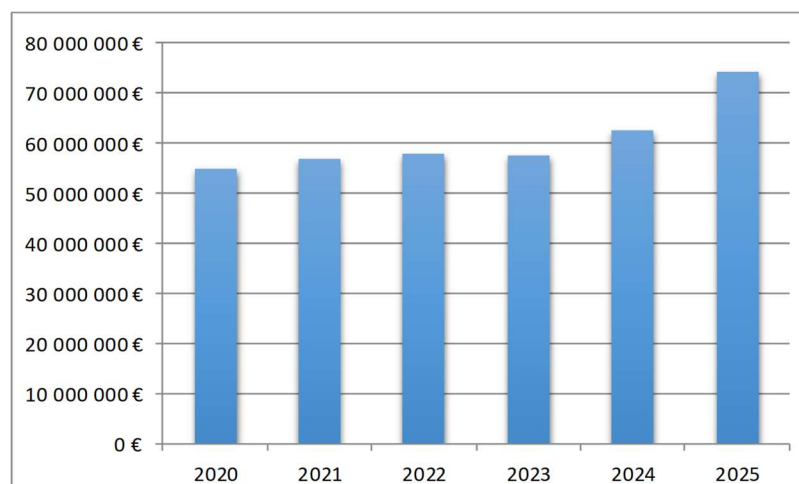
- Un emprunt d'équilibre qui progresse de + 7,3 M€,
- Une baisse de l'excédent de fonctionnement capitalisé : 4,6 M€,
- Des subventions perçues de 1,8 M€ dont 1,5 M€ concernant l'opération pour compte de tiers Eco campus

	CFU 2024	CFU 2025	évolution	
			en valeur	en %
13 Subventions d'investissement reçues	1 692 535,66 €	1 363 346,68 €	-329 188,98 €	-19,45%
20 Immobilisations incorporelles	11 460,00 €	15 942,00 €	4 482,00 €	39,11%
204 Subv d'équipement versées	0,00 €	12 810,31 €	12 810,31 €	N
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	121 822,55 €	121 822,55 €	N
total des recettes d'équipement	1 703 995,66 €	1 513 921,54 €	-190 074,12 €	-11,15%
10 Dotations, Fonds divers et réserves	1 817 965,82 €	2 285 703,15 €	467 737,33 €	25,73%
1068 Excédent capitalisé	9 224 548,01 €	4 627 407,90 €	-4 597 140,11 €	-49,84%
16 Emprunts et dettes assimilées	9 867 500,00 €	17 200 000,00 €	7 332 500,00 €	74,31%
27 Autres immobilisations financières	117 529,00 €	111 990,00 €	-5 539,00 €	-4,71%
45 Opérations pour le compte de tiers	2 472 433,77 €	932 987,50 €	-1 539 446,27 €	-62,26%
total des recettes financières	23 499 976,60 €	25 158 088,55 €	1 658 111,95 €	7,06%
total des recettes réelles d'investissement	25 203 972,26 €	26 672 010,09 €	1 468 037,83 €	5,82%
040 Opérations d'ordres et de transferts entre sections	7 358 926,10 €	8 210 187,82 €	851 261,72 €	11,57%
041 opérations patrimoniales	5 322 210,65 €	66 094,45 €	-5 256 116,20 €	-98,76%
total des recettes d'investissement	37 885 109,01 €	34 948 292,36 €	-2 936 816,65 €	-7,75%

5 La dette

5.1 L'encours de la dette :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12/N	54 893 754 €	56 819 454 €	57 885 021 €	57 429 315 €	62 588 575 €	74 420 682 €



Au 31 décembre 2025, la dette du budget Principal s'élève à 74.420.682 € avec un taux moyen d'intérêts de 2,25 %.

Les emprunts suivants ont été encaissés sur 2025 pour un montant total de 17,2 M€ :

- 3.000.000 € auprès de la Caisse d'Epargne 15 ans à livret A + 0,85 %
- 7.000.000 € auprès de la Banque Populaire 15 ans à taux fixe à 3,52 %
- 500.000 € auprès de la Banque Postale 15 ans à taux fixe à 3,09 %
- 3.200.000 € auprès du Crédit Coopératif 15 ans EURIBOR 3 mois + marge à 0.77 %
- 3.500.000 € auprès de la Banque Postale 15 ans à taux fixe à 3,09 %

Fin 2025, la capacité de désendettement de Grand Belfort atteint 5,5 ans. Cet indicateur mesure le bon niveau d'acceptabilité de l'encours de la dette du Grand Belfort par rapport à ses capacités financières.

5.2 La charge de la dette :

	2024	2025
Intérêts d'emprunt	1 237 732 €	1 431 089 €
Remb du capital	4 708 240 €	5 367 893 €
TOTAL	5 945 972,00 €	6 798 982,11 €

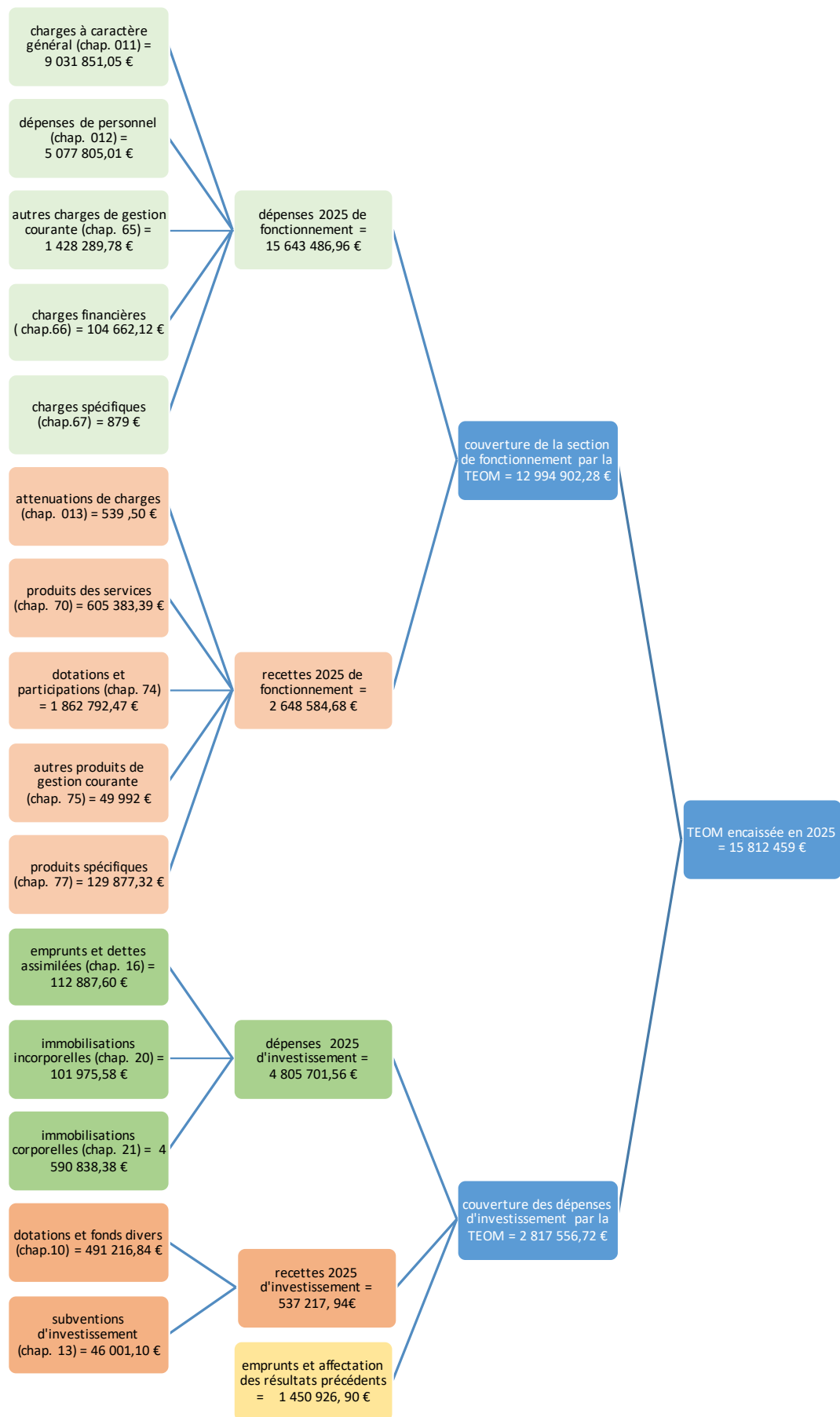
6 **Détail sur la compétence Déchets Ménagers**

La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est règlementairement affectée exclusivement au financement de la compétence Déchets Ménagers.

A noter les principaux points suivants :

- Les charges d'exploitation sont en hausse de 324 K€ principalement liée :
 - o À l'augmentation des charges de personnel (+ 177 K€).
 - o À l'augmentation des frais généraux de 204 K€ dont 104 K€ de frais lié à l'emprunt contracté fin 2024.
- Les dépenses d'investissement sont en hausse de 1,7 M€. Les principales hausses concernent :
 - o L'achat de camions BOM + 1,2 M€ (augmentation liée à l'accélération des livraisons des camions).
 - o L'achat du terrain de Danjoutin pour 542 K€.
- Les recettes sont stables malgré la baisse importante des recettes éco-emballage (CITEO). La subvention liée à la mise en place des biodéchets (354 K€) atténue cette baisse.
- Le montant de la TEOM perçue est en hausse de 847 K€ lié à l'augmentation de son taux et de l'évolution des bases.

Comme indiqué dans le graphique suivant, la totalité de la TEOM perçue en 2025 (15.812.459 €) a été affectée au service des Déchets Ménagers, dont 12.994.902,28 € pour couvrir les dépenses de fonctionnement et 2.817.556,72 € pour couvrir en partie le financement des investissements. Le reste étant couvert par l'emprunt et la reprise sur résultat des exercices précédents.



7 Détail sur la compétence GEMAPI
(Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)

BILAN SUR LA GEMAPI

Section de fonctionnement :

DEPENSES 2025		RECETTES 2025	
Dépenses de personnel	106 146,26 €	Taxe GEMAPI sur les milieux aquatiques	872 986,00 €
Adhésion EPTB Saône et Doubs	51 499,50 €		
Dégrèvement GEMAPI	43 266,00 €	Compensation GEMAPI	27 093,00 €
Participation convention bassin (Dept)	25 000,00 €		
Entretien des cours d'eau	8 007,00 €		
Animation SAGE ALLAN	5 547,26 €	Rôles supplémentaires et complémentaires GEMAPI	11 930,00 €
Communication sensibilisation	720,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	240 186,02 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	912 009,00 €

Section d'investissement :

DEPENSES 2025		RECETTES 2025	
Canal de la laiterie	1 184 371,21 €	Subvention pour le dévoiement du canal de la laiterie au titre du fonds vert	41 708,00 €
Travaux tronçon prioritaire Morvillars	215 054,28 €		
Travaux sur la Savoureuse	80 403,00 €	Subvention FPRNM travaux seuil Arsot	12 067,50 €
Participation convention bassin (Dept)	50 400,00 €		
Etude système endiguement	16 443,60 €	Subvention FPRNM étude sur les systèmes d'endiguement	4 695,00 €
Etude PAPI	10 579,90 €		
Seuil Valdoie	7 672,94 €		
Travaux barrage Etang des Forges	4 320,00 €		
Travaux seuil Arsot	2 180,00 €		
Travaux divers	1 216,80 €		
TOTAL DEPENSES 2025	1 572 641,73 €	TOTAL RECETTES 2025	58 470,50 €

DEPENSES 2025 REPORTEES SUR 2026		RECETTES 2025 REPORTEES SUR 2026	
Etude gouvernance	5 000,00 €	Subvention Fonds vert dévoiement canal de la Laiterie	41 708,00 €
Etude sur le système d'endiguement	26 968,80 €		
Participation SNCF mesure compensatoire Bourbeuse	93 000,00 €	Subvention Agence de l'eau - travaux sur la Savoureuse au centre ville de Belfort	99 733,00 €
Travaux divers	29 867,52 €		
Travaux seuil Valdoie	3 828,92 €		
Travaux zones humides Les Errues	17 109,00 €		
Tronçon prioritaire Morvillars	45 408,00 €		
Travaux seuil Arsot	121 865,00 €		
Barrage Etang des Forges	47 706,00 €		
Savoireuse Centre ville Belfort	5 982,00 €		
Travaux canal de la Laiterie	195 286,75 €		
TOTAL REPORTS DEPENSES EN 2026	592 021,99 €	TOTAL REPORTS RECETTES EN 2026	141 441,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	2 164 663,72 €	TOTAL INVESTISSEMENT	199 911,50 €

BILAN :

Non consommés au titre du prélèvement de la taxe GEMAPI au 1/1/2025		1 624 729,78 €	
TOTAL GENERAL	2 404 849,74 €	TOTAL GENERAL	2 736 650,28 €
SOLDE GENERAL (reports compris)		331 800,54 €	

La taxe pour la gestion les milieux aquatiques et la prévention des inondations est réglementairement et exclusivement affectée au financement de la compétence GEMAPI.

Au 31 décembre 2025, la part du prélèvement de la taxe GEMAPI mobilisable pour les investissements futurs est de 331 K€.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2025, le budget annexe de l'Eau n'a pas connu de modification de son périmètre d'intervention, une hausse modérée des tarifs de 2 % a été appliquée au 1^{er} mars 2025 (cf. délibération 2025-10 du 13 février 2025).

Une large modification du mode de calcul et de recouvrement des redevances de l'Agence de l'Eau est intervenue sur l'exercice comptable et impacte significativement sa lecture (cf. délibération 2025-18 du 13 février 2025). En effet, à compter du 1^{er} janvier 2025, les redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte sont supprimées au profit de 3 nouvelles redevances :

- La redevance sur la consommation d'eau potable, dont le tarif est fixé par l'Agence de l'eau (0,43 €/m³ en 2025) ;
- La redevance pour la performance des réseaux d'eau potable dont le tarif est fixé par l'Agence de l'eau, modulé avec un coefficient calculé en fonction de la connaissance patrimoniale et la performance du réseau de l'année N-2 ;
- La redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif dont le tarif est fixé par l'Agence de l'eau, modulé avec un coefficient calculé en fonction de l'auto surveillance, de la conformité du système d'assainissement et son efficacité N-2.

Pour l'année 2025, les coefficients de modulation de ces deux dernières redevances (réseaux d'eau potable et assainissement collectif) ont été fixés de manière forfaitaire par l'agence de l'eau.

1. La détermination du résultat 2025

1.1 Le résultat de l'exercice 2025

Recettes de fonctionnement	13 080 302,23 €	}	→ Solde d'exécution en fonctionnement	2 134 247,20 €
Dépenses de fonctionnement	10 946 055,03 €			
Recettes d'investissement	6 510 387,27 €	}	→ Solde d'exécution en investissement	280 432,18 €
Dépenses d'investissement	6 229 955,09 €			
Restes à réaliser en recettes	34 570,00 €	}	→ Solde des restes à réaliser	-880 348,64 €
Restes à réaliser en dépenses	914 918,64 €			
			Solde d'exécution global	1 534 330,74 €

Le compte financier unique 2025 présente un excédent global de clôture de 1.534.330,74 € pour le budget annexe de l'eau. L'affectation du résultat 2025 fait l'objet d'une délibération spécifique.

1.2 L'équilibre général

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
Recettes réelles d'exploitation	11 406 937,80 €	12 294 916,10 €	887 978,30 € ¹
Recettes d'ordre de fonctionnement	351 402,98 €	297 736,49 €	-53 666,49 € ²
Reprise du résultat de fonctionnement N-1	728 885,15 €	487 649,64 €	-241 235,51 € ³
Dépenses réelles d'exploitation	7 816 831,52 €	8 845 116,66 €	1 028 285,14 € ⁴
Dépenses d'ordre de fonctionnement	2 061 024,20 €	2 100 938,37 €	39 914,17 € ⁵
Solde d'exécution de fonctionnement	2 609 370,21 €	2 134 247,20 €	-475 123,01 € ⁶⁼¹⁺²⁺³⁻⁴⁻⁵
Recettes réelles d'investissement	3 493 298,93 €	4 269 868,70 €	776 569,77 € ⁷
Recettes d'ordre d'investissement	2 160 255,56 €	2 240 518,57 €	80 263,01 € ⁸
Dépenses réelles d'investissement	5 682 143,15 €	4 141 796,19 €	-1 540 346,96 € ⁹
Dépenses d'ordre d'investissement	450 634,34 €	437 316,69 €	-13 317,65 € ¹⁰
Reprise du résultat d'investissement N-1	1 171 619,21 €	1 650 842,21 €	479 223,00 € ¹¹
Solde d'exécution d'investissement	-1 650 842,21 €	280 432,18 €	1 931 274,39 € ¹²⁼⁷⁺⁸⁻⁹⁻¹⁰⁻¹¹

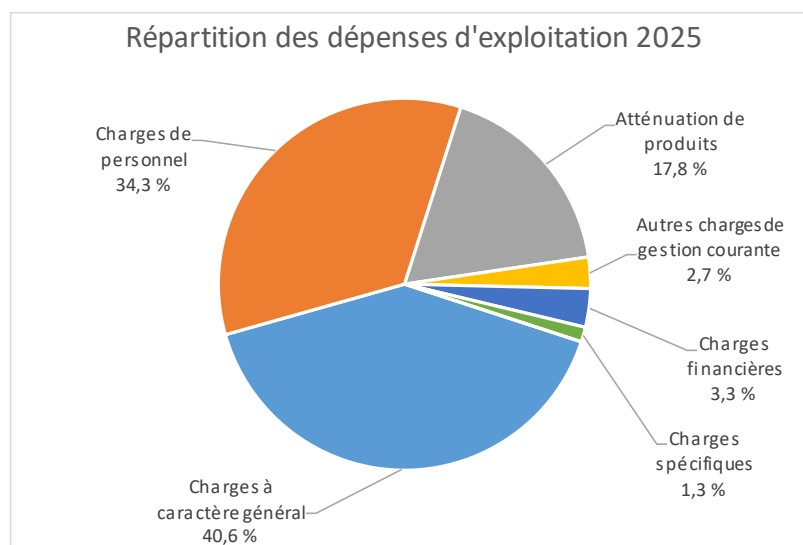
2. La section de fonctionnement

2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8.845.116,66 €, soit une augmentation de 1.028 K€ par rapport à 2024 (+ 13%).

Cette évolution s'explique par la hausse des charges à caractère général (+ 40 %). Le niveau de dépense 2025 est identique au niveau de dépense 2023 en raison d'un exercice 2024 particulier, marqué par une forte baisse des dépenses d'achat d'eau (- 1 M€ de 2023 à 2024) du fait de la pluviométrie.

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
Charges à caractère général	2 680 190,16 €	3 592 886,79 €	912 696,63 €
Charges de personnel	3 097 371,51 €	3 033 276,58 €	-64 094,93 €
Atténuation de produits	1 303 775,00 €	1 570 202,00 €	266 427,00 €
Autres charges de gestion courante	280 326,20 €	239 689,36 €	-40 636,84 €
Charges financières	312 251,13 €	296 786,98 €	-15 464,15 €
Charges spécifiques	120 084,52 €	112 274,95 €	-7 809,57 €
Dotations aux provisions	22 833,00 €	0,00 €	-22 833,00 €



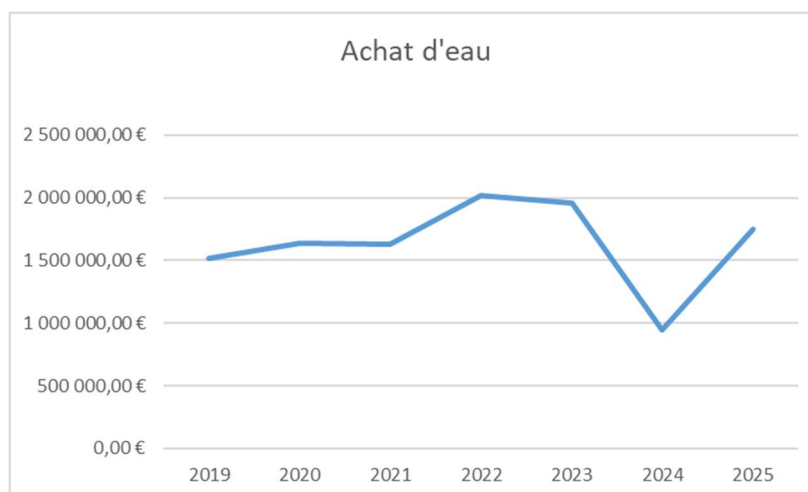
Les charges à caractère général augmentent de 912 K € par rapport à 2024.

Répartition des charges à caractère général :

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
Achat d'eau	947 504,07 €	1 746 714,54 €	799 210,47 €
Participation au budget général	573 923,00 €	667 243,00 €	93 320,00 €
Redevance prélèvement des eaux	351 166,39 €	400 126,45 €	48 960,06 €
Fluides	317 056,66 €	242 275,81 €	-74 780,85 €
Traitement et analyse de l'eau	175 752,97 €	193 514,71 €	17 761,74 €
Entretien	73 490,18 €	90 447,45 €	16 957,27 €
Maintenance	31 138,77 €	29 733,05 €	-1 405,72 €
Kits économiseurs d'eau	28 000,00 €	0,00 €	-28 000,00 €
Etude sur l'organisation de la direction	0,00 €	24 150,00 €	24 150,00 €
Autres charges générales	182 158,12 €	198 681,78 €	16 523,66 €
TOTAL	2 680 190,16 €	3 592 886,79 €	912 696,63 €

Cette évolution s'explique principalement par :

- Le retour à la normale du poste achat d'eau à + 800 K€ soit + 49 %. Ce montant reste inférieur aux années 2022 et 2023. L'exercice 2024 représentait une situation exceptionnelle rendue possible par le niveau de précipitation sur l'année et l'avis favorable de PMA, principal fournisseur qui n'a facturé que le montant consommé par Grand Belfort et non le montant minimum prévu dans le contrat. Le poste achat d'eau représente près de la moitié des charges à caractère général.



- La baisse des charges de fluides (eau et électricité) pour les stations et les ouvrages de – 75 K€ dans la continuité du CFU 2024 après une forte augmentation en 2023 liée au prix de l'énergie, sans retrouver le niveau d'avant l'envolée des prix.
- La diminution des kits d'économiseur d'eau compte tenu du tassement des demandes suite au déploiement de l'opération (- 28 K€).
- La hausse du poste achats de réactifs en raison d'un rattachement de charges plus important en 2025 (+ 25 k€) et de deux rechargements en neutrale de l'UPEP contre un seul en 2024 (soit + 15 k€).
- La hausse du flux de dépenses d'administration générale vers le budget principal + 93 K€.
- Les dépenses relatives à un audit spécifique sur le service « contrats facturation » en 2025, en complément de la réorganisation de la Direction du Cycle de l'Eau, à hauteur de 24 K€.

Les charges de personnels sont en baisse de de 2 % et s'élèvent à 3,03 M€ soit – 64 K€, en raison de la vacance de certains postes.

Les atténuations de produits augmentent de 266 K€ pour un montant total de 1.570 K€ (+ 20%). Ce chapitre est composé exclusivement du reversement à l'Agence de l'Eau. Il s'agit de la contrepartie de la dégradation du milieu naturel. Cette redevance est payée par les usagers à la collectivité qui la reverse à l'Agence. Cette augmentation sur l'exercice 2025 s'explique par la mise en place de la nouvelle redevance sur la consommation d'eau potable. En effet, des acomptes ont été versés en 2025 pour cette nouvelle redevance dont le taux est supérieur à celui de la redevance pollution (0,43 €/m³ contre 0,29 €/m³).

Les autres charges de gestion courante diminuent de 40 K€ entre 2024 et 2025 pour s'établir à 240 K€ (-14,5 %). Cette évolution tient compte de la baisse de la participation versée au SMGPAP pour l'entretien des véhicules (- 46 K€) ainsi que par une moindre dépense relative aux créances irrécouvrables (-22 K€). Ces baisses sont en partie compensées par la comptabilisation sur 2025 des dépenses des abonnements de logiciels (+ 28 K€).

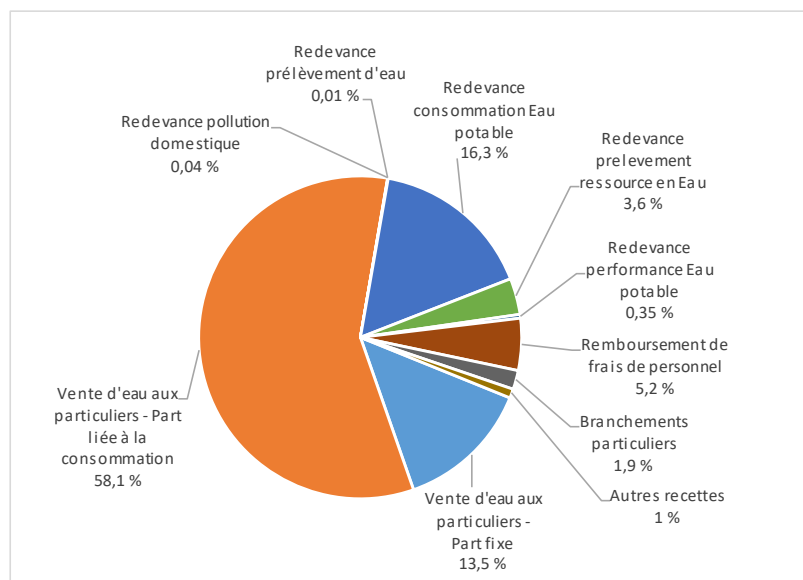
Les charges exceptionnelles évoluent faiblement à - 7,8 K€ entre 2024 et 2025. Ces dépenses s'élèvent à 112 K€ et sont principalement constituées par des annulations de titres sur exercices antérieurs pour 73 K€ (- 46 K€ par rapport à 2024), et par les indemnités versées aux fournisseurs au titre de l'imprévision (+ 37 K€).

2.2 Les recettes réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12.294.916,10 €, soit une augmentation de 887,9 K € par rapport à 2024 (+7,8 %). Cette hausse résulte toutefois des changements imposés sur les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau (+ 734 K€) et ne constitue pas des recettes au bénéfice de la collectivité. Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à plus de 99 % des recettes liées à l'activité du service (chapitre 70).

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
Atténuations de charges	0,00 €	183,99 €	183,99 €
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	11 379 108,20 €	12 219 668,90 €	840 560,70 €
Subventions d'exploitation	0,00 €	47 937,00 €	47 937,00 €
Autres produits de gestion courante	6 143,46 €	151,33 €	-5 992,13 €
Produits exceptionnels	21 686,14 €	17 626,88 €	-4 059,26 €
Reprises sur provisions	0,00 €	9 348,00 €	9 348,00 €
recettes réelles de fonctionnement	11 406 937,80 €	12 294 916,10 €	887 978,30 €

Répartition des recettes liées à l'activité des services (chapitre 70) :



	CFU 2024	CFU 2025	Évolution
Vente d'eau aux particuliers - Part fixe	1 619 858,78 €	1 653 671,31 €	33 812,53 €
Vente d'eau aux particuliers - Part liée à la consommation	7 090 365,81 €	7 095 659,84 €	5 294,03 €
Redevance pollution domestique	1 301 707,98 €	4 936,93 €	-1 296 771,05 €
Redevance prélèvement d'eau	454 813,36 €	1 727,20 €	-453 086,16 €
Redevance consommation Eau potable		1 993 695,33 €	1 993 695,33 €
Redevance prelevement ressource en Eau		445 082,65 €	445 082,65 €
Redevance performance Eau potable		45 235,91 €	45 235,91 €
Remboursement de frais de personnel	614 043,47 €	637 549,46 €	23 505,99 €
Branchements particuliers	213 004,32 €	231 832,13 €	18 827,81 €
Autres recettes	85 314,48 €	110 278,14 €	24 963,66 €
TOTAL	11 379 108,20 €	12 219 668,90 €	840 560,70 €

La hausse de 2 % des tarifs sur 2025 a permis de maintenir les recettes au titre de la vente d'eau aux abonnées avec un montant identique aux recettes 2024 confirmant sur 2025 la poursuite de la baisse de consommation constatée les années précédentes.

La redevance pollution disparaît en 2025, toutefois quelques recettes restent encaissées sur cette ligne lorsqu'il s'agit d'annulations / refacturations de factures antérieures à 2025.

La redevance « prélèvement eau » voit son imputation budgétaire et sa dénomination modifiées pour devenir la « redevance sur le ressource en eau », par contre il n'y a pas de modification de taux, de ce fait, son montant évolue peu (- 8k€).

La redevance sur la consommation d'eau potable génère une recette de 1,9 M€ tandis que la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable enregistre une recette de 45 k€.

L'augmentation des recettes collectées pour l'agence de l'eau s'explique essentiellement par la différence de taux entre la redevance pollution (0,29 €/m³) et la redevance consommation eau potable (0,43 €/m³).

Hors les recettes liées au nouveau mécanisme des redevances, les différents postes de recettes du budget Eau ne connaissent pas d'évolution majeure par rapport à l'exercice 2024. Le solde de la subvention pour l'acquisition des kits représente 48 K€, et les flux avec le budget assainissement (facturation et RH) sont en augmentation de 30 K€.

Les provisions : au 31 décembre 2025, les provisions constituées sont les suivantes :

Fin 2025, suite à une reprise sur provision de 9.348 € (chapitre 78) le budget de l'eau bénéficie d'une provision pour risque d'impayés actualisée d'un montant de 213.654 €.

Evolution des tarifs de l'eau :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
prix du m3 d'eau	1,33169 €	1,33169 €	1,33169 €	1,33169 €	1,33169 €	1,33169 €	1,50 €	1,50 €	1,53 €
Part fixe HT	31 €	31 €	31 €	31 €	31 €	40 €	40 €	40 €	40 €

Part fixe pour un compteur de diamètre 15 mm, le plus courant

Bilan de la section de fonctionnement

Le solde de gestion courante correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement. Il mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité hors frais financiers et exceptionnels.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres.

	CFU 2024	CFU 2025
- recettes de gestion courantes	11 385 251,66 €	12 267 941,22 €
- dépenses de gestion courantes	7 361 662,87 €	8 436 054,73 €
= solde de gestion courante	4 023 588,79 €	3 831 886,49 €
- recettes réelles de fonctionnement	11 406 937,80 €	12 294 916,10 €
- dépenses réelles de fonctionnement	7 816 831,52 €	8 845 116,66 €
= Epargne brute	3 590 106,28 €	3 449 799,44 €
Remboursement du capital de la dette	1 050 847,98 €	1 136 420,80 €
= Epargne nette	2 539 258,30 €	2 313 378,64 €

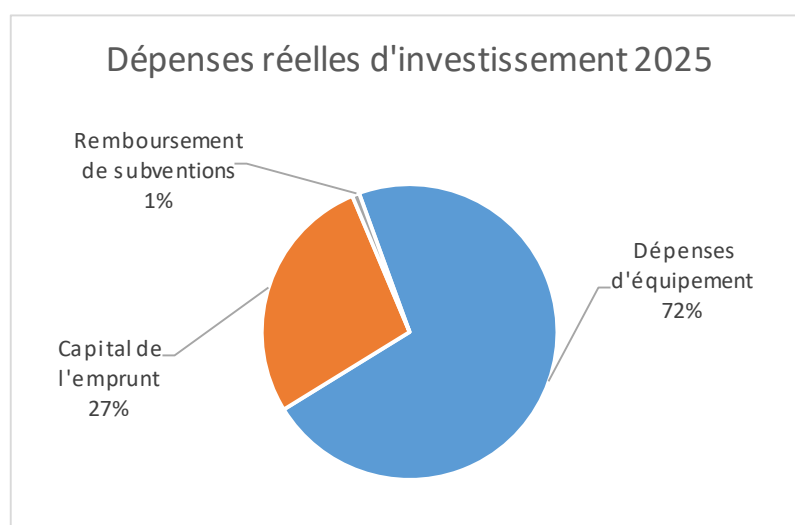
L'exercice 2025 dégage une épargne brute et une épargne nette en baisse par rapport à 2024 en raison de la situation conjoncturelle des dépenses de fonctionnement en 2024 (achat d'eau), les évolutions des modes de calculs des redevances sur 2025 impactent également les dépenses (+ 315 K€) comme les recettes (+734 K€).

3. La section d'investissement

3.1 Les dépenses d'investissement

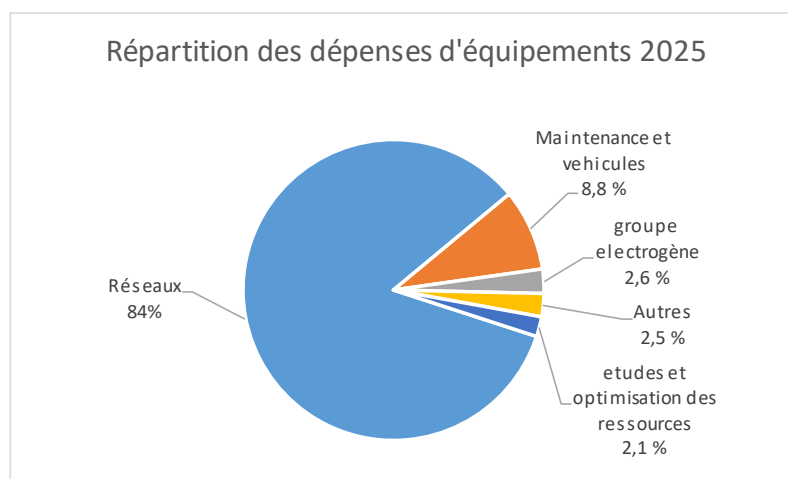
Pour l'exercice 2025, elles s'élèvent à 4.141.796,19 €. Les dépenses d'équipement sont en baisse par rapport aux exercices 2023 et 2024 qui ont pour mémoire financés les travaux relatifs à l'interconnexion des réservoirs haut service et bas service. Le montant des dépenses d'équipement 2025 est dans la moyenne des années 2019-2022. Des dépenses structurantes sont prévues pour les exercices 2026 et suivants au premier rang desquelles la réhabilitation de la station de traitement des eaux située Via du Mont.

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
Dépenses d'équipement	4 631 295,17 €	2 973 080,35 €	-1 658 214,82 €
Capital de l'emprunt	1 050 847,98 €	1 136 420,80 €	85 572,82 €
Remboursement subvention		32 295,04 €	32 295,04 €
TOTAL	5 682 143,15 €	4 141 796,19 €	-1 540 346,96 €



Les dépenses d'équipement d'un montant total de 2.973.080,35 € sont réparties de la manière suivante :

	2025
Réseaux	2 496 503,46 €
Maintenance et véhicules	261 505,36 €
groupe électrogène	77 176,75 €
Autres	74 525,03 €
études et optimisation des ressources	63 369,75 €
TOTAL	2 973 080,35 €



Les principales réalisations 2025 sont :

- Réparations de canalisations et de branchements suite casses : 750 k€
- Renouvellement des canalisations d'eau potable pour 1.270 K€, dont :
 - o Interconnexion Frais – Bessoncourt (sécurisation alimentation Aéroport de Fontaine) : 433 k€
 - o Montreux Château – Rue Helmingier : 178 k€
 - o Belfort – Rue Foltz, rue Albert Thomas, Quai du Magasin, Rue Lamartine - Renan, étanchéité réservoir haut service : 278 k€
 - o Meroux-Moval – Rue du 15 juillet : 92 k€
 - o Offemont – Rue sous la Miotte : 65 k€
 - o Cravanche – Rue Engel : 45 k€
 - o Phaffans – Rue de la Mairie : 77 k€
 - o Andelnans – Hameau de l'Assise : 47 k€
- Travaux sur les ouvrages (château d'eau, réservoirs, ...) : 113 K€
- Matériels pour réparation sur les réseaux, branchements, pour la sectorisation : 275 K€
- Compteurs : 72 K€
- Travaux branchements neufs : 89 K€
- Etudes : 90 K€

3.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6.510.38,27€ dont 1,7 M€ d'emprunt.

		CFU 2024	CFU 2025	évolution	
				en valeur	en %
13	Subventions d'investissement reçues	1 206 742,00 €	448 148,13 €	-758 593,87 €	-62,86%
total des recettes d'équipement		1 206 742,00 €	448 148,13 €	-758 593,87 €	-62,86%
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 486 556,93 €	2 121 720,57 €	635 163,64 €	42,73%
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €	1 700 000,00 €	900 000,00 €	112,50%
total des recettes financières		2 286 556,93 €	3 821 720,57 €	1 535 163,64 €	67,14%
total des recettes réelles d'investissement		3 493 298,93 €	4 269 868,70 €	776 569,77 €	22,23%
040	Opérations d'ordres et de transferts entre sections	2 061 024,20 €	2 100 938,37 €	39 914,17 €	1,94%
041	opérations patrimoniales	99 231,36 €	139 580,20 €	40 348,84 €	40,66%
total des recettes d'investissement		5 653 554,49 €	6 510 387,27 €	856 832,78 €	15,16%

Les recettes d'investissement proviennent principalement de financement versés par l'Agence de l'Eau, grâce au financement prélevé sur les factures des usagers (cf supra).

En 2024, l'Agence de l'Eau a versé les soldes des subventions relatives aux travaux de renouvellement des réseaux AEP pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023. Ces versements tardifs résultent de décalages dans la réalisation des travaux initialement programmés.

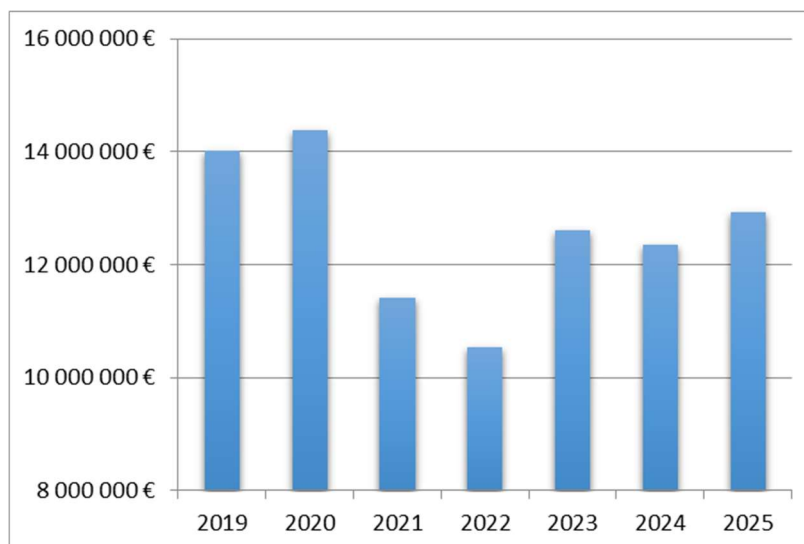
En 2025, nous avons perçu la subvention correspondant au renouvellement des réseaux AEP réalisé en 2024. Il est toutefois important de souligner que le montant attendu, fixé à 762 k€, n'a finalement été versé qu'à hauteur de 347 k€. En effet, lorsque le rendement de la commune où sont réalisés les travaux de renouvellement dépasse 85 %, l'Agence de l'Eau cesse de financer ces opérations. Jusqu'à présent, la moitié du coût des travaux de renouvellement était prise en charge par l'agence.

Ce changement impacte désormais fortement l'équilibre budgétaire, d'autant plus que les travaux concernent des tronçons identifiés comme prioritaires en raison de casses récurrentes.

4. La dette

4.1 L'encours de la dette :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12/N	14 011 445 €	14 386 816 €	11 409 494 €	10 532 048 €	12 605 557 €	12 354 709 €	12 918 288 €



L'encours de la dette augmente légèrement de 563 K€ sur 2025.

4.2 La charge de la dette :

	2024	2025
Intérêts d'emprunt	312 251 €	296 689 €
Remb du capital	1 050 848 €	1 136 421 €
TOTAL	1 363 099 €	1 433 110 €

Au 31 décembre 2025, la dette du budget Eau s'élève à 12,9 M€ avec un taux moyen d'intérêts de 2,5 %.

Les emprunts suivants ont été encaissés sur 2025 :

- 700.000 € auprès de la Caisse d'Epargne 15 ans à livret A + 0,85 %
- 1.000.000 € auprès de la Caisse d'Epargne 15 ans à taux fixe à 3,3 %

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

En 2025, le budget annexe de l'Assainissement n'a également pas connu de modification de son périmètre d'intervention A l'instar de l'eau et de la baisse tendancielle de consommation des usagers couplée à la hausse des charges d'exploitation, une hausse modérée des tarifs de 4 % a été appliquée au 1^{er} mars 2025 (cf. délibération 2025-10 du 13 février 2025).

Les modifications imposées sur les redevances collectées au profit de l'Agence de l'Eau impactent également la comparaison avec les comptes de l'exercice précédent.

Enfin, à compter de 2025, la collectivité ne perçoit plus les primes de bon fonctionnement des primes d'épurations de ce même organisme, alors qu'elles représentaient en moyenne 360 K€ par an sur la période 2019-2024, et 800 K€ il y a 10 ans soit près de 10 % des recettes actuelles liées à la consommation des usagers.

1. La détermination du résultat 2025

1.1 Le résultat de l'exercice 2025

Recettes de fonctionnement	13 061 407,44 €	}	Solde d'exécution en fonctionnement	636 000,85 €
Dépenses de fonctionnement	12 425 406,59 €			
Recettes d'investissement	9 693 382,56 €	}	Solde d'exécution en investissement	1 922 039,94 €
Dépenses d'investissement	7 771 342,62 €			
Restes à réaliser en recettes	406 216,00 €	}	Solde des restes à réaliser	-1 709 469,03 €
Restes à réaliser en dépenses	2 115 685,03 €			
Solde d'exécution global				848 571,76 €

Le compte financier unique 2025 présente un excédent global de clôture de 848.571,76 € pour le budget annexe de l'assainissement. L'affectation des résultats 2025 fait l'objet d'une délibération spécifique.

1.2 L'équilibre général

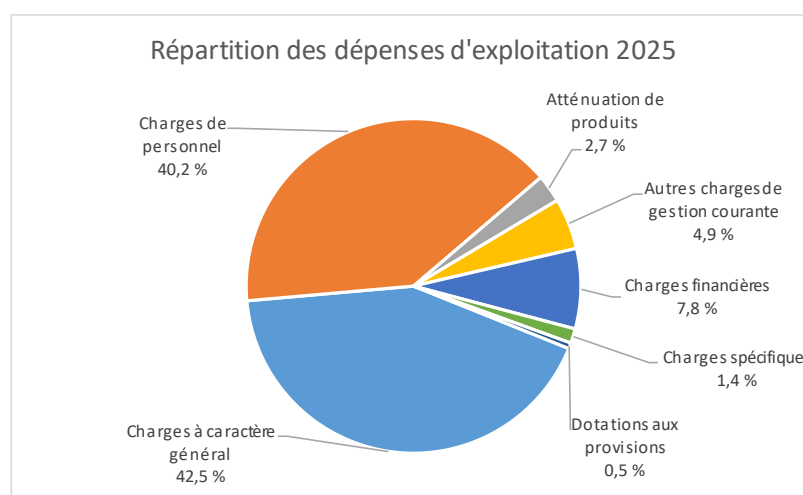
	CFU 2024	CFU 2025	Evolution	
Recettes réelles d'exploitation	12 359 381,19 €	11 404 788,57 €	-954 592,62 €	1
Recettes d'ordre d'exploitation	967 005,21 €	943 993,72 €	-23 011,49 €	2
Reprise du résultat d'exploitation N-1	442 928,48 €	712 625,15 €	269 696,67 €	3
Dépenses réelles d'exploitation	9 643 963,89 €	8 751 842,38 €	-892 121,51 €	4
Dépenses d'ordre d'exploitation	3 409 470,08 €	3 673 564,21 €	264 094,13 €	5
Résultat d'exploitation	715 880,91 €	636 000,85 €	-79 880,06 €	6 = 1+2+3-4-5
Recettes réelles d'investissement	4 942 010,53 €	5 271 278,50 €	329 267,97 €	7
Recettes d'ordre d'investissement	3 559 224,31 €	3 771 076,92 €	211 852,61 €	8
Reprise du résultat d'investissement N-1	-419 806,09 €	651 027,14 €	1 070 833,23 €	9
Dépenses réelles d'investissement	6 313 642,17 €	6 729 836,19 €	416 194,02 €	10
Dépenses d'ordre d'investissement	1 116 759,44 €	1 041 506,43 €	-75 253,01 €	11
Solde d'exécution d'investissement	651 027,14 €	1 922 039,94 €	1 271 012,80 €	12=7+8+9-10-11

2. La section de fonctionnement

2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8.751.842,38 €, et sont en diminution de 892 K€ soit – 9% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la baisse des charges à caractère général (chapitre 011) et par le mode de reversement des redevances au profit de l'Agence de l'Eau (chapitre 014).

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
Charges à caractère général	4 220 194,51 €	3 718 178,38 €	-502 016,13 €
Charges de personnel	3 437 507,64 €	3 515 549,44 €	78 041,80 €
Atténuation de produits	688 690,00 €	234 118,00 €	-454 572,00 €
Autres charges de gestion courante	484 085,11 €	432 493,70 €	-51 591,41 €
Charges financières	699 875,85 €	679 748,02 €	-20 127,83 €
Charges spécifiques	113 610,78 €	123 191,84 €	9 581,06 €
Dotations aux provisions	0,00 €	48 563,00 €	48 563,00 €
dépenses réelles de fonctionnement	9 643 963,89 €	8 751 842,38 €	-892 121,51 €



Les charges à caractère général sont en diminution de 502 K€ par rapport à 2024.

Répartition des charges à caractère général :

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
Fluides	1 787 332,54 €	1 089 601,91 €	-697 730,63 €
Entretien	138 794,52 €	169 132,01 €	30 337,49 €
Maintenance	307 001,36 €	297 489,89 €	-9 511,47 €
Transport et traitement dont boues	1 026 657,00 €	1 067 728,14 €	41 071,14 €
Participation au budget général	691 788,00 €	804 273,00 €	112 485,00 €
Autres charges générales	268 621,09 €	289 953,43 €	21 332,34 €
TOTAL	4 220 194,51 €	3 718 178,38 €	-502 016,13 €

Le facteur principal de cette baisse est la diminution des dépenses d'énergie (électricité). Les charges à caractère général ont fortement augmenté en 2023 de +1,5 M€ en raison d'un pic des coûts de l'énergie (+ 1.4 M€). Ce poste de dépense représentait alors 50 % des charges à caractère général au CA 2023 contre 24 % au CA 2022. Sur 2024, les dépenses d'électricité ont entamé une baisse de – 350 K€. Cette baisse s'est ainsi poursuivie sur 2025 (- 697 K€). Toutefois, le niveau de dépenses d'électricité sur 2025 reste supérieur aux exercices antérieurs à 2023. Cette baisse de l'électricité impacte davantage le budget Assainissement que le budget Eau en raison de l'importance des équipements de traitement des eaux usées.

Les autres postes de dépenses des charges à caractère général restent globalement stables par rapport à 2024 à l'exception des flux d'administration général avec le budget principal (+112 K€) et du cout des transports de boues et d'une baisse sur les réactifs (nouveau marché).

Les charges de personnel augmentent de 78 K€ soit + 2,3 % par rapport à 2024.

Les atténuations de produits diminuent fortement de – 454 K€ par rapport à 2024, soit – 66 %. Ce chapitre est composé du reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour modernisation du réseau de collecte. En 2025, la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte disparaît au profit de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. Auparavant des acomptes étaient versés à l'agence, suivi du solde après la déclaration en mars N+1. La nouvelle redevance, elle, sera reversée à l'agence de l'eau en une seule fois en N+1. Il y a donc un décalage en 2025, puisque seul le solde de 2024 a été reversé (pas d'acomptes comme en 2024).

Les autres charges de gestion courante diminuent de 52 K€ entre 2024 et 2025. Comme pour le budget Eau, cette évolution tient compte de la baisse de la participation au SMGPAP pour l'entretien des véhicules (- 23 K€) ainsi que par une moindre de dépenses relatives aux créances irrécouvrables (-28 K€).

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 123 K€ soit + 8.4 %. Les annulations de titres sur exercices antérieurs demeurent au même niveau que les années précédentes (110 K€). L'augmentation trouve son origine dans les dépenses au titre de l'imprévision (+ 9,6K€). Comme en 2024, la situation politique du Burkina Faso, n'a pas permis la réalisation de dépenses de développement en cette direction.

Les provisions : Fin 2025, le budget de l'assainissement bénéficie de deux provisions :

- Pour risque d'impayés d'un montant de 234.631 €, suite à une dotation de 48.563 € sur 2025 (chapitre 68).
- Pour risque de contentieux d'un montant de 100.000 € (pollution de la savoureuse).

2.2 Les recettes réelles de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
Atténuation de charges	0,00 €	37,24 €	37,24 €
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	11 865 165,75 €	11 136 067,93 €	-729 097,82 €
Subventions d'exploitation	320 415,12 €	5 718,40 €	-314 696,72 €
Autres produits de gestion courante	93 434,20 €	63 223,33 €	-30 210,87 €
Produits spécifiques	78 573,08 €	199 741,67 €	121 168,59 €
Reprises sur provisions	1 773,00 €	0,00 €	-1 773,00 €
recettes réelles de fonctionnement	12 359 361,15 €	11 404 788,57 €	-954 572,58 €

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11.404.788,57 €, et sont en diminution de 954 K€ par rapport à l'exercice précédent, soit – 7,7 %.

Cette baisse s'explique principalement par :

- Le nouveau mécanisme de perception des redevances de l'Agence de l'Eau perçu par la collectivité en baisse de – 639 K€ (chapitre 70) par rapport à l'exercice précédent.
En effet, le taux de la redevance modernisation des réseaux de collecte était de 0,16 €/m³ contre 0,009 €/m³ pour la nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. De ce fait, la recette encaissée est fortement impactée en 2025.
- La fin définitive du versement par l'Agence des primes d'épuration (chapitre 74) : - 314,7 K€

Parallèlement à ces facteurs, et malgré la hausse des tarifs destinés à pallier la hausse des coûts d'exploitation et la baisse de la consommation, les recettes issues des ventes diminuent de 2 % par rapport à l'exercice précédent soit – 183 K€. Cet écart s'explique notamment par des émissions de factures correctives sur 2024.

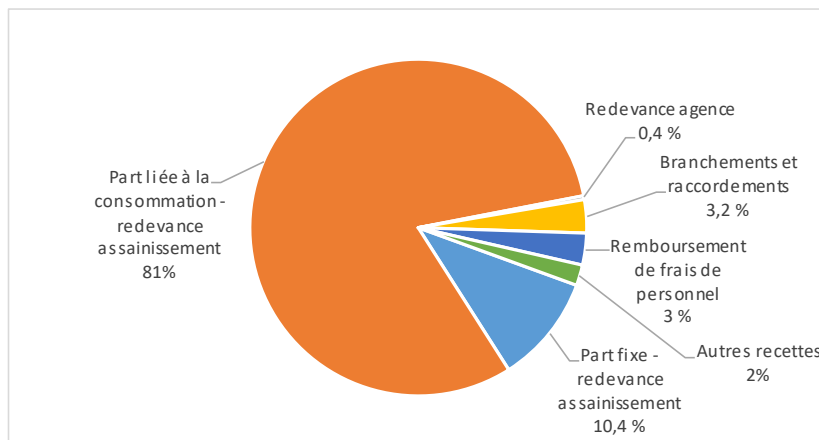
Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 96 % des produits des services.

Parmi les évolutions des autres postes de recettes :

- Les produits d'activités des services hors consommation et redevance de l'agence de l'Eau augmentent de 96 K€ (refacturation des travaux de branchements, dépotage de fosses.....)

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) diminuent de 30 K€ en raison de l'encaissement sur 2024 de deux années de perception de la redevance pour défaut de branchement.
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) augmentent de 121 K€ en raison de cessions de matériel (+ 90,4 K€), et de remboursement de trop versé au titre de 2024 par le SMGPAP (+ 67 K€).

Répartition des recettes (chapitre 70) :



	CFU 2024	CFU 2025	Évolution
Part fixe - redevance assainissement	1 132 778,24 €	1 161 879,90 €	29 101,66 €
Part liée à la consommation - redevance assainissement	9 200 861,62 €	9 017 870,81 €	-182 990,81 €
Redevance pour modernisation du réseau	678 419,58 €	2 315,84 €	-676 103,74 €
redevance performance reseau	0,00 €	37 522,77 €	37 522,77 €
Branchements et raccordements	318 322,64 €	357 255,39 €	38 932,75 €
Remboursement de frais de personnel	345 860,71 €	339 933,54 €	-5 927,17 €
Recettes liées au SPANC	37 482,84 €	46 593,50 €	9 110,66 €
Dépotage	49 762,48 €	62 876,80 €	13 114,32 €
Autres prestations de services	101 677,64 €	147 342,15 €	45 664,51 €
TOTAL	11 865 165,75 €	11 136 067,93 €	-729 097,82 €

Evolution des tarifs de l'assainissement :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
prix du m3 d'assainissement	1,72210 €	1,72213 €	1,72213 €	1,72213 €	1,91000 €	1,91000 €	2,15 €	2,15 €	2,24 €
Part fixe HT	20 €	20 €	20 €	20 €	30 €	30 €	40 €	40 €	40 €

Part fixe pour un compteur de diamètre 15mm, le plus courant

Bilan de la section de fonctionnement

Le solde de gestion courante correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement. Il mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité hors frais financiers et exceptionnels.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres.

	CFU 2024	CFU 2025
- recettes de gestion courantes	12 279 015,07 €	11 205 046,90 €
- dépenses de gestion courantes	8 830 477,26 €	7 900 339,52 €
= solde de gestion courante	3 448 537,81 €	3 304 707,38 €
- recettes réelles de fonctionnement	12 359 361,15 €	11 404 788,57 €
- dépenses réelles de fonctionnement	9 643 963,89 €	8 751 842,38 €
= Epargne brute	2 715 397,26 €	2 652 946,19 €
- Remboursement du capital de la dette	1 794 820,90 €	1 954 430,64 €
= Epargne nette	920 576,36 €	698 515,55 €

Le budget Assainissement dégage fin 2025 une épargne nette de 698 K€ qui a permis d'autofinancer le programme d'investissement. La baisse importante des dépenses courantes (dépenses d'énergie notamment) est inférieure à l'évolution négative des recettes de fonctionnement (effet redevance et prime d'épuration) et à la charge du remboursement du capital de la dette.

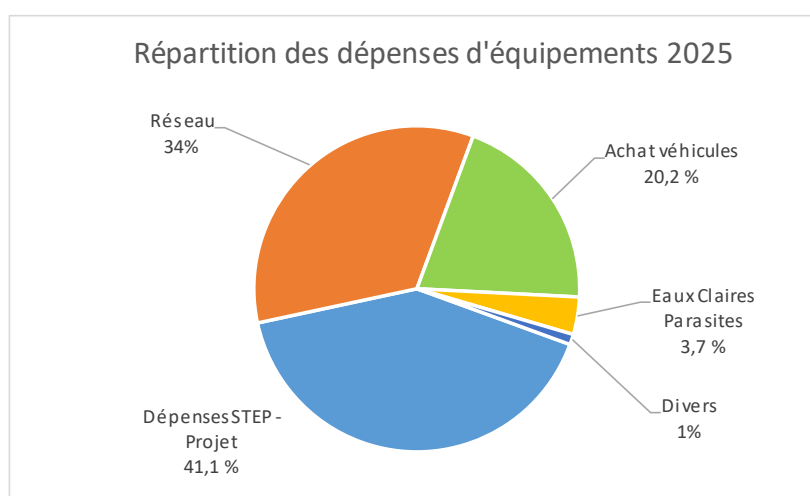
3. La section d'investissement

3.1 Les dépenses réelles d'investissement

Pour l'exercice 2025, elles s'élèvent à 6.729.836,19 € soit une augmentation de 416 K€ par rapport à 2024.

	2024	2025	Evolution
Dépenses réelles d'équipement	4 518 821,27 €	4 775 405,55 €	256 584,28 €
Capital de l'emprunt	1 794 820,90 €	1 954 430,64 €	159 609,74 €
TOTAL	6 313 642,17 €	6 729 836,19 €	416 194,02 €

Les dépenses d'équipement d'un montant total de 4.775.405,55 € sont réparties de la manière suivante :



	2025
Réseau	1 623 436,35 €
Eaux Claires Parasites	178 010,92 €
Achat véhicules	962 476,23 €
Dépenses STEP - Projets	1 961 814,55 €
Divers	49 667,50 €
TOTAL	4 775 405,55 €

Les principales dépenses 2025 sont constituées de :

- Réparation sur les réseaux d'assainissement, mise à niveau de tampons : 341 K€
- Matériel de traitement pour les UDEP : 260 K€
- Travaux sur l'UDEP de Belfort : 1,3 M€, dont :
 - o Réhabilitation des clarificateurs : 803 K€
 - o Requalification centrifugeuse : 46 K€
 - o Vis de relevage : 270 K€
 - o Eau industrielle : 127 K€
- Travaux sur l'aération de l'UDEP de Bavilliers : 296 K€
- Travaux pour les branchements neufs : 224 K€
- Etudes, schéma directeurs : 173 K€
- Renouvellement des réseaux d'assainissement : 587 K€, dont :
 - o Belfort – Rue Foltz : 108 K€
 - o Belfort – Rue de la Croix du Tilleul : 113 K€
 - o Belfort – Rue Albert Thomas : 85 K€
 - o Belfort – Rue Grille : 72 K€
 - o Essert – Poste de refoulement : 108 K€
 - o Trévenans – Rue du Canal : 85 K€
- Extension des réseaux d'assainissement : 379 K€, dont :
 - o Mise en séparatif de le Goutte Cheneau : 233 K€
 - o Interconnexion Denney : 82 K€

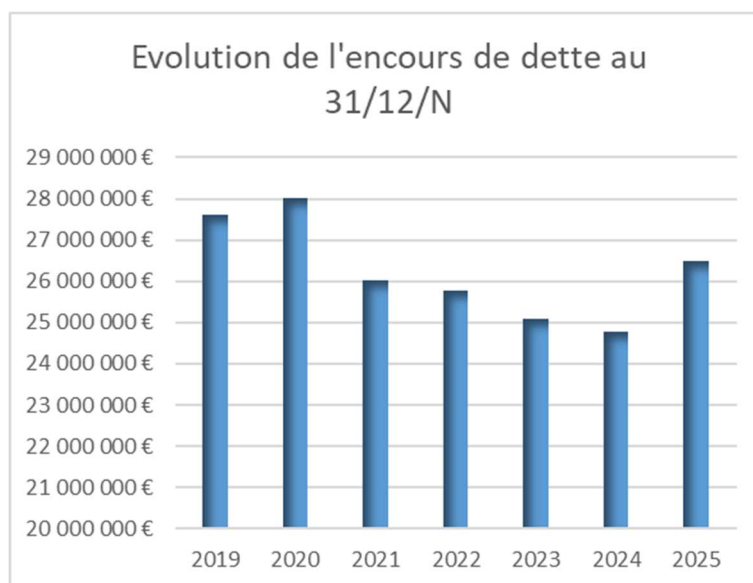
3.2 Les recettes d'investissement

Pour 2025, elles s'élèvent à 9.042.355,42 € dont 3,65 M€ d'emprunts.

	CFU 2024	CFU 2025	évolution	
			en valeur	en %
13 Subventions d'investissement reçues	316 548,25 €	812 324,00 €	495 775,75 €	156,62%
total des recettes d'équipement	316 548,25 €	812 324,00 €	495 775,75 €	156,62%
10 Dotations, Fonds divers et réserves	930 250,81 €	787 527,87 €	-142 722,94 €	-15,34%
1064 Réserves réglementées	0,00 €	3 235,72 €	3 235,72 €	N
1068 Excédent capitalisé	2 174 601,04 €	0,00 €	-2 174 601,04 €	-100,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00 €	3 650 000,00 €	2 150 000,00 €	143,33%
27 Autres immobilisations financières	20 610,43 €	18 190,91 €	-2 419,52 €	-11,74%
total des recettes financières	4 625 462,28 €	4 458 954,50 €	-166 507,78 €	-3,60%
total des recettes réelles d'investissement	4 942 010,53 €	5 271 278,50 €	329 267,97 €	6,66%
040 Opérations d'ordres et de transferts entre sections	3 409 470,08 €	3 673 564,21 €	264 094,13 €	7,75%
041 opérations patrimoniales	149 754,23 €	97 512,71 €	-52 241,52 €	-34,88%
total des recettes d'investissement	8 501 234,84 €	9 042 355,42 €	541 120,58 €	6,37%

4. La dette

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12/N	27 609 909 €	28 024 858 €	26 009 244 €	25 786 271 €	25 076 011 €	24 781 190 €	26 476 759 €



La charge de la dette :

	CFU 2024	CFU 2025
Intérêts d'emprunt	699 876 €	679 748 €
Remb du capital	1 794 821 €	1 954 431 €
TOTAL	2 494 697 €	2 634 179 €

Au 31 décembre 2025, la dette du budget assainissement s'élève à 26,5 M€ avec un taux moyen de 2,57 %.

Les emprunts suivants ont été encaissés sur 2025 :

- 1.650.000 € auprès de la Banque Postale 20 ans à taux fixe + 3.17 %
- 1.000.000 € auprès de la Caisse d'Epargne 15 ans à taux fixe à 3,3 %
- 1.000.000 € auprès de la Caisse d'Epargne 15 ans à livret A + 0.85 %